

Travail de fin d'études[BR]- Travail de fin d'études: "Quel(s) lien(s) font les auteurs d'infractions à caractère sexuel entre leur victimisation sexuelle vécue à l'enfance et leur passage à l'acte?"[BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture

Auteur : Yüksel, Humeyra

Promoteur(s) : Garcet, Serge

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie, à finalité spécialisée

Année académique : 2021-2022

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/14713>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Travail de fin d'études [BR] : « Quel(s) lien(s) font les auteurs d'infractions à caractère sexuel entre leur victimisation sexuelle vécue à l'enfance et leur passage à l'acte ? » [BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture

Auteur : Yuksel ; Humeyra

Promoteur(s) : Garcet, Serge

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de criminologie

Diplôme : Master en criminologie, à finalité spécialisée

Année académique : 2021-2022

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site Mathéo sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'œuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

**Quel(s) lien(s) font les auteurs d'infractions à caractère
sexuel entre leur victimisation sexuelle vécue à l'enfance et
leur passage à l'acte ?**

YUKSEL Humeyra

Travail de fin d'études en vue de l'obtention du Master en Criminologie, à finalité spécialisée
Année académique 2021-2022

Recherche menée sous la direction de
Monsieur Serge GARCET
Professeur à l'Université de Liège
Année académique 2021-2022

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire.

Je pense plus particulièrement à :

Monsieur Serge Garcet, pour son suivi et l'encadrement de ce mémoire.

Madame Morgane Hovine, pour sa disponibilité, son implication et ses précieux conseils.

Tous les membres des équipes Sygma et Epsilon qui ont donné de leur temps pour partager leurs expériences.

ACRONYMES :

AICS : Auteurs d'infraction à caractère sexuel

CP : Code Pénal

DSM : Diagnostic and Manual of Mental Disorders

AS : Agression sexuelle

1 Table des matières

<i>1. Abstract</i>	
<i>2. Introduction</i>	1
<i>3. Revue de la littérature</i>	2
<i>3.1. Victimisation</i>	2
<i>3.1.1. Victime</i>	2
<i>3.1.2. Victimisation</i>	2
<i>3.1.3. Impact de la victimisation sexuelle</i>	2
<i>3.1.4. Cycle de la violence sexuelle</i>	4
<i>3.2. Auteurs d'infraction à caractère sexuel</i>	5
<i>3.2.1. Profil des auteurs d'infraction à caractère sexuel</i>	6
<i>3.2.2. La trajectoire délinquante</i>	7
<i>3.3. Objectif de la recherche</i>	8
<i>4. Méthodologie</i>	8
<i>4.1. Type de recherche</i>	8
<i>4.2. Échantillon et participants</i>	9
<i>4.3. Procédure</i>	10
<i>4.4. Validité et fidélité</i>	11
<i>4.5. Stratégie d'analyse</i>	12
<i>5. Résultats</i>	12
<i>5.1. Présentation des données</i>	12
<i>5.1.1. Analyse thématique des questions ouvertes</i>	12
<i>5.1.1.1. Victimisation sexuelle vécue durant l'enfance</i>	12
<i>5.1.1.2. Passage à l'acte</i>	14
<i>5.1.1.3. Le lien</i>	17
<i>5.1.1.4. Et après ?</i>	18
<i>5.2. Questionnaires</i>	19
<i>5.2.1. L'impact</i>	19
<i>5.2.2. Les questions</i>	20
<i>6. Discussion</i>	20
<i>6.1. Hypothèses</i>	20
<i>6.2. Résultats</i>	24
<i>6.2.1. Santé mentale</i>	24

6.2.2.	<i>Blâme</i>	24
6.2.3.	<i>Comportements et sentiments sexuels non-contrôlés</i>	25
6.2.4.	<i>Orientation sexuelle</i>	26
6.2.5.	<i>Techniques de neutralisation et de justification morale</i>	26
6.3.	<i>Les forces de l'étude</i>	26
6.4.	<i>Les limites de l'étude</i>	27
6.5.	<i>Implication possible de notre étude</i>	27
7.	<i>Conclusion</i>	28
8.	<i>Bibliographie</i>	29

1. Abstract

Introduction : Les mauvais traitements envers les enfants, notamment les agressions sexuelles, suscitent fréquemment incompréhension et indignation. Il n'est donc pas étonnant que de nombreux chercheurs aient tenté d'identifier les facteurs étiologiques¹ de ces abus (Collin-Vézina et Cyr, 2003). Un sujet qui a suscité particulièrement intérêt est la théorie de l'abusé-abuseur. Dans cette étude, nous allons sonder des auteurs d'infraction à caractère sexuel qui ont été victimes d'abus sexuels durant leur enfance pour comprendre l'(les) éventuel(s) lien(s) qu'ils font entre leur victimisation sexuelle et l'infraction à caractère sexuel qu'ils ont posé.

Méthode : Une méthode hybride a été choisie pour cette recherche. Elle est donc composée d'une partie qualitative avec des entretiens semi-directifs et une partie quantitative avec une échelle de Likert à 7 items.

Résultats : L'analyse nous permet de constater que la majorité des AICS font un lien entre leur victimisation et leur passage à l'acte.

Conclusion : Cette recherche nous permet d'affirmer le lien qu'il y a entre les victimisations subies et les passages à l'acte cependant il faut être très prudent car la cause n'est pas unifactorielle mais bien multifactorielle. Cette conclusion s'applique donc qu'à notre recherche.

Mots-clés : childhood sexual abuse - impact of sexual victimization – victim perpetrator – auteur d'infraction à caractère sexuel – sexual abuse trauma

Introduction: Child abuse, including sexual assault, frequently generates incomprehension and indignation. It is therefore not surprising that many researchers have attempted to identify the etiological factors of such abuse (Collin-Vézina & Cyr, 2003). One topic that has attracted particular interest is the abuser-abused theory. In this study, we will survey sexual offenders who were sexually abused as children to understand the possible link(s) they make between their sexual victimization and the sexual offense they committed.

Method: A hybrid method was chosen for this research. It is composed of a qualitative part with semi-structured interviews and a quantitative part with a 7 item Likert scale.

Results: The analysis allows us to observe that the majority of the AICS make a link between their victimization and the act of acting out.

Conclusion: This research allows us to affirm the link between victimization and acting out. However, we must be very careful because the cause is not unifactorial but rather multifactorial. This conclusion therefore only applies to our research.

Mots-clés : childhood sexual abuse - impact of sexual victimization – victim perpetrator – auteur d'infraction à caractère sexuel – sexual abuse trauma

¹ L'étiologie est une partie de la médecine qui recherche les causes des maladies selon la théorie de la causalité.

2. Introduction

Les mauvais traitements envers les enfants, notamment les agressions sexuelles, suscitent fréquemment incompréhension et indignation. Il n'est donc pas étonnant que de nombreux chercheurs aient tenté d'identifier les facteurs étiologiques² de ces abus (Clin-Vézina et Cyr, 2003). Un sujet qui a suscité tout particulièrement intérêt est la théorie de l'abusé-abuseur. La victimisation sexuelle serait donc un phénomène que l'on retrouverait généralement chez les délinquants sexuels que chez les individus non criminalisés. C'est d'ailleurs sur ce constat que repose l'hypothèse du cycle de l'abus sexuel (Hanson 1991), que l'on appelle aussi « théorie de l'abusé-abuseur » (Freund et Kuban 1994; Graham 1996) ou encore « syndrome du vampire » (Worling 1995). Selon cette théorie, la délinquance sexuelle s'explique en bonne partie par une victimisation sexuelle antérieure (Pellerin et al. 2003).

De nombreuses méta-analyses effectuées récemment sur des échantillons d'adultes et d'adolescents ont révélé que les auteurs d'infraction à caractère sexuel ont des taux d'abus sexuels dans l'enfance significativement plus élevés que les délinquants non sexuels (Jespersen, Lalumière et Seto, 2009; Seto et Lalumière, 2010; Whitaker et al., 2008). Pour illustrer, en Angleterre, Craissati and al. ont relevé que 50% des condamnés d'auteurs d'infraction à caractère sexuel ont eux-mêmes été abusés sexuellement durant leur enfance (Craissait, McClurg et KBrowne 2002).

Pourtant, selon une autre étude écossaise, seulement 17% de 213 auteurs d'infractions à caractère sexuel ont été enregistrés comme abusés sexuellement durant leur enfance (Dobash, Carnie et Waterhouse, 1993). Dans ce même registre, Hanson et Slater, ont approuvé dans leur étude basée en Amérique du Nord que seulement 28% des auteurs d'infractions à caractère sexuel avaient été victimes d'abus sexuels dès l'enfance. Dès lors, nous sommes à même de nous questionner sur la validité du cycle de la violence sexuelle étant donné que certaines victimes d'abus sexuels durant l'enfance perpétuent ces abus et d'autres pas (Collin-Vézina et Cyr, 2003). Ainsi, Kaufman et Zigler (1987) font remarquer que la question pertinente à se poser n'est pas de savoir si les enfants agressés deviendront des agresseurs, mais plutôt dans *quelles circonstances* cette transmission survient (Collin-Vézina et Cyr, 2003).

L'association entre des abus sexuels précoces et le comportement criminel ultérieur est complexe et comprend l'identification à l'agresseur, un conditionnement à la réactivité aux rapports sexuels forcés ou coercitifs et une défense contre les sentiments de vulnérabilité engendrés par l'expérience de la victimisation (Merzey et al., 1991). Une compulsion à répéter un traumatisme précoce peut être une manifestation des phénomènes de reviviscence d'un trouble de stress post-traumatique (Deblinger et al, 1989).

En somme, si tous les hommes victimes d'AS ne deviennent pas des AICS, une partie importante des AICS ont vécu une agression sexuelle pendant l'enfance. C'est pourquoi dans cette étude nous allons approcher cette population pour tenter d'avoir leur ressenti et le lien éventuel qu'ils font avec leur propre victimisation.

² L'étiologie est une partie de la médecine qui recherche les causes des maladies selon la théorie de la causalité.

3. Revue de la littérature

3.1. Victimisation

3.1.1. Victime

Pour définir la victimisation il faut tout d'abord parler de la victime. La victime est définie comme « *Toute personne qui, du fait de l'action (intentionnelle ou non) d'une autre personne, ou d'un groupe de personnes, ou du fait d'un événement non causé par une personne (catastrophe naturelle ou accident sans auteur), a subi une atteinte à son intégrité physique ou mentale, ou à ses droits fondamentaux, ou une perte matérielle, ou tout autre préjudice (scolaire, professionnel, d'agrément, moral, etc.)* » (Garcet, 2020).

En droit belge, pour être victime, il faut être sujet d'une infraction.

3.1.2. Victimisation

La victimisation, elle, débute par l'acte lui-même. Elle est un processus qui renvoie au vécu de la personne dans la continuité de l'acte qu'a subi la victime (Garcet, 2020).

Il est intéressant de savoir que les enfants sont les plus victimisés dans la société (Finkelhor, 2014). La victimisation des enfants diffère de la victimisation des adultes (Finkelhor, 2014). Le principal statut caractéristique de l'enfance est la dépendance, qui est une fonction, au moins en partie, d'immaturation sociale et psychologique. La violation de ce statut de dépendance se traduit par des formes de victimisation, comme la négligence physique, qui ne sont pas subies par la plupart des adultes (à l'exception des personnes âgées ou infirmes, qui deviennent souvent elles aussi dépendantes). Le fait intéressant est que les types de victimisation dont souffrent les enfants peuvent être classés sur un spectre continu de dépendance, selon le degré auquel les auteurs violent le statut de dépendance d'un enfant (Finkelhor, 2014).

3.1.3. Impact de la victimisation sexuelle

Étant donné que notre étude est basée sur les auteurs d'infraction à caractère sexuel de sexe masculin il est tout à fait normal de parler tout d'abord des prévalences. Effectivement, l'abus sexuel est maintenant largement reconnu comme un traumatisme qui affecte un nombre substantiel de garçons. Les estimations de prévalence varient en raison de facteurs définitionnels, mais d'après les chiffres 5 % des garçons subissent des abus sexuels avec pénétration (alors qu'ils ont moins de 18 ans) et que d'autres formes d'abus sexuels, y compris sans pénétration (par exemple, sexe oral, frottement, masturbation) et les abus sexuels sans contact (p. ex., voyeurisme, visualisation de pornographie, exposition/exhibition) représentent jusqu'à 3 fois ce taux (Gilbert et al., 2009).

Par ailleurs, le Fonds International des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) estime environ 15 millions d'adolescents, tous sexes confondus, âgés de 15 à 19 ans ayant subis des abus sexuels au cours de leur vie. Ces activités comprennent le contact oral-génital, génital-génital, génital-rectal, main-génital, main-rectal ou main-sein, l'exposition de l'anatomie sexuelle, le visionnement forcé de l'anatomie sexuelle ou de la pornographie, ou l'utilisation d'un enfant dans la production de pornographie

(Satar, Norhayati, Sulaiman, Othman, Yacoob et Hazlina 2021). Bien que moins d'hommes déclarent avoir été victimes d'abus sexuels, les chercheurs ont estimé qu'environ 13 % à 16 % d'hommes ont été abusés sexuellement durant l'enfance (Finkelhor et al., 1990). Selon Jacobson et al., la prévalence de l'abus sexuel pendant l'enfance dans des échantillons cliniques d'hommes a été documentée comme étant comprise entre 13% et 23% (Polusny et Folette, 1995). Cependant, il est évident que les hommes divulguent des taux nettement inférieurs à ceux des femmes tout au long de la vie (O'Leary et Barber, 2008 ; Paine et Hansen, 2002 ; Young, Harford, Kinder et Savell, 2007).

Dans la littérature générale sur la psychopathologie du développement, l'abus sexuel dans l'enfance a été associé à un large éventail de symptômes et de pathologies chez l'adulte tels que l'anxiété, la dépression, l'autodestruction, la pathologie des relations d'objets, la toxicomanie, la personnalité antisociale, la personnalité limite, la psychose, la dysfonction sexuelle et la somatisation (Browne et Finkelhor, 1986).

De plus, de nombreuses études ont trouvé des liens entre les signalements d'agressions sexuelles et les effets indésirables sur la santé psychiatrique, sociale, comportementale et physique (Papalia et al. 2018). Qui de plus est, concernant les séquelles négatives, les enfants qui ont été maltraités ou victimisés courent un plus haut risque de commettre des actes de violence au sein de leur famille, en particulier envers leurs enfants et/ou leurs partenaires intimes (Dixon, Browne et Hamilton-Giachrite, 2005 ; Thornberry et Henry, 2013).

D'autre part, la mémoire des victimes d'abus sexuel durant l'enfance est très controversée. (Loftus 1993). Les événements abusifs survenus au début de la vie ne sont pas encodés dans la mémoire comme des événements objectifs, mais les souvenirs de ces derniers vécus dans le passé changent à la lumière d'événements ultérieurs et de définitions de l'abus (Loftus 1993). Selon Polusny et Folette, Herman et Schatzow (1987) ont étudié 53 femmes victimes d'inceste qui ont participé à un groupe de thérapie à durée limitée. 28% de ces femmes ont fait état de "graves déficits de mémoire", tandis que 64% ont signalé "au moins un certain degré d'amnésie" pour l'abus sexuel (Herman et Schatzow, 1987, p. 4). Brier et Conte ont étudié un large échantillon clinique composé de femmes et d'hommes recrutés par leurs thérapeutes. Sur les 450 participants étudiés, 59% ont déclaré "Avant leur 18^e anniversaire, ne pas se souvenir de leur abus à un moment donné après qu'il se soit produit " (p. 24). Les troubles de la mémoire ont été associés de manière significative à des blessures physiques, à un début précoce et à une durée plus longue de l'agression, à des agresseurs multiples et à la peur de mourir si l'agression était révélée. En outre, les sujets ayant signalé des troubles de la mémoire étaient significativement plus perturbés psychologiquement que les sujets victimes d'abus sexuels ne signalant pas de troubles de la mémoire (Polusny et Folette 1995)

L'abus sexuel est considéré comme une forme grave de maltraitance des enfants. Les données indiquent que les victimes ont souvent une moins bonne qualité de vie à l'âge adulte que leurs homologues non maltraités (Corso, Edwards, Fang et Mercy, 2008). Les survivants d'abus sexuels d'enfants sont surreprésentés dans les populations en santé mentale (Joiner et al., 2007). Les hommes victimes d'abus sexuels présentent des niveaux élevés de conditions cliniques tel que le trouble de stress post-traumatique (ESPT) par rapport aux hommes non victimes d'abus (O'Leary, 2009). Il a été démontré que les idées et les tentatives suicidaires sont très répandues chez les hommes qui signalent une agression sexuelle (Easton, Renner et O'Leary, 2013 ; O'Leary et Gould, 2009).

La littérature sur l'abus sexuel des enfants regorge d'observations cliniques sur les problèmes que l'on pense être associés à des antécédents d'abus, telles que la dysfonction sexuelle, la dépression et la faible estime de soi. Cependant, ces observations n'ont pas encore été organisées en un modèle clair qui spécifie comment et pourquoi l'abus sexuel entraîne ce type de traumatisme (Finkelhor et Browne 1985).

Le modèle de Finkelhor propose quatre facteurs qui causent un trauma : dynamique traumatique, sexualisation traumatique, trahison, impuissance et stigmatisation. La conjonction de ces quatre facteurs en une seule circonstance est ce qui provoque un trauma sexuel unique différent des autres traumas, non-sexuels, vécus à l'enfance. Ces quatre dynamiques altèrent l'orientation cognitive et émotionnelle que l'enfant a envers le monde et créent des traumatismes en déformant l'image de soi, la vision du monde et les capacités affectives des enfants (Finkelhor et Browne 1985). La *dynamique traumatique* fait référence à un processus dans lequel la sexualité d'un enfant est modelée de manière inadaptée sur le plan développemental et dysfonctionnel au niveau interpersonnel à la suite d'un abus sexuel. Il en aboutit un échange d'affection, d'attention, de privilèges et de cadeaux contre un comportement sexuel, de façon à ce que l'enfant apprend à utiliser le comportement sexuel comme une stratégie de manipulation pour satisfaire une variété de besoins adaptés à son développement. Il en résulte également des idées fausses et des confusions sur le comportement et la moralité sexuelle qui sont transmis à l'enfant par le délinquant. Les expériences auxquelles l'enfant est incité à participer sont également susceptibles d'être plus sexualisées que celles où la force brute est utilisée (Finkelhor et Browne 1985). La *trahison* référence à la dynamique par laquelle les enfants découvrent qu'une personne dont ils dépendaient de façon vitale leur a causé du tort. Le degré de trahison peut également être influencé par le degré d'acceptation de l'enfant par l'agresseur. Les enfants que l'on ne croit pas, sont blâmés ou ostracisés éprouvent assurément un plus grand sentiment de trahison par rapport à ceux qui sont soutenus (Finkelhor et Browne 1985). *L'impuissance* ou la déresponsabilisation, fait référence au processus par lequel la volonté, les désirs et le sentiment d'efficacité de l'enfant sont constamment contredits (Finkelhor et Browne 1985). Un agresseur autoritaire qui ordonne sans cesse la participation de l'enfant en le menaçant de lui faire du mal instaurera inmanquablement un plus grand sentiment d'impuissance. Nonobstant, la force et la menace ne sont pas essentielles et le type de situation dans laquelle un enfant se sent piégé, ne serait-ce que par la réalisation des conséquences de la divulgation, peut créer un sentiment d'impuissance. La dernière dynamique qui est la *stigmatisation* fait référence à des connotations négatives telles que méchanceté, honte et culpabilité. Celles-ci seront communiquées à l'enfant durant ces expériences et par après intégrées à l'image qu'il a de lui-même. Elles peuvent provenir directement de l'assaillant, qui peut reprocher à la victime l'activité, l'accabler de reproches ou lui transmettre furtivement un sentiment de honte par rapport à son comportement.

3.1.4. Cycle de la violence sexuelle

Les enfants maltraités ou victimisés dans le cadre familial courent un plus grand risque de participer eux-mêmes au crime et à la violence (Meade, Jennings, Gover et Richards 2017). Cette transmission intergénérationnelle de comportements violents ou déviants est connue sous le nom de cycle de la violence (Curtis 1973; Widom 1989). Selon les premiers travaux de Widom (1989) sur l'hypothèse du cycle de la violence, l'exposition à la violence et à la victimisation, en particulier à un jeune âge, était corrélée à plusieurs résultats négatifs.

Néanmoins, il est plutôt difficile de déterminer si les infractions sexuelles découlent directement des abus sexuels, car d'autres formes d'abus, de violence familiale, de négligence et de difficultés familiales générales accompagnent souvent les abus sexuels pendant l'enfance (Meade et al., 2017). Par

conséquent, subir des abus sexuels peut faire partie d'un environnement précoce défavorable qui entraîne de multiples problèmes plus tard dans la vie. De même, les infractions sexuelles s'accompagnent également d'autres comportements délinquants, comme la toxicomanie et les crimes non sexuels (Jespersen, Lalumière et Seto 2009).

Selon Widom et Ames (1994), la violence physique pendant l'enfance était un meilleur prédicteur d'infractions sexuelles que des antécédents de violence sexuelle. Widom et Maxfield (2001) ont constaté que des antécédents de violence physique, comparativement à des antécédents de violence sexuelle, prédisaient mieux les infractions avec violence. Plusieurs chercheurs ont trouvé une relation significative entre le cycle de la violence et des problèmes tel que le trouble de la personnalité antisociale (Luntz et Widom 1994) et les problèmes de santé mentale (Widom 1999 ; Horwitz et al. 2001). Heyman et Sleps (2002) ont ajouté à cette littérature en affirmant que les personnes maltraitées sont plus susceptibles à la fois de commettre une infraction et d'être victimisées à mesure qu'elles vieillissent.

Néanmoins, il est primordial de savoir qu'il existe une progression de la victime à l'agresseur, car les agresseurs sexuels d'enfants signalent souvent des antécédents de victimisation sexuelle (Hilton et Mezey 1996). Selon la recherche menée par Hilton et Mezey, tout d'abord, plus la population de patients est déviante, plus les taux de victimisation passées sont élevés. Deuxièmement, le choix des victimes dépend des caractéristiques physiques des victimes, y compris l'âge et troisièmement, il y a souvent une tendance à maltraiter la victime d'une manière qui reproduit la propre expérience de maltraitance du délinquant.

Cependant, Hilton et Mezey soutiennent que l'hypothèse du cycle « victime à victime » ne tient pas compte des facteurs de protection présumés qui semblent inhiber le développement de l'expression d'un comportement abusif ultérieur, et n'explique pas non plus pourquoi la plupart des agresseurs sexuels sont des hommes et la plupart des victimes sont des femmes. Enfin, il ressort des revues de littérature sur les victimes et les agresseurs que peu de recherches ont été entreprises sur les agresseurs qui n'étaient pas auparavant des victimes. Les chercheurs ont eu tendance à regrouper tous les auteurs, indépendamment de leurs expériences en tant que victimes (Hilton et Mezey, 1996).

Enfin, il faut savoir qu'il y a des différences entre les sexes dans le comportement ultérieur des victimes d'abus sexuels : les survivants masculins dirigent plus souvent leurs réactions vers l'extérieur, tandis que les survivantes féminines sont plus susceptibles d'intérioriser leurs sentiments et de les exprimer dans un comportement autodestructeur (Carmen et al 1984). En outre, chez les survivants masculins, les problèmes incluent la confusion et l'anxiété au sujet de l'identité sexuelle et des tentatives inappropriées d'affirmer la masculinité (Watkins et Bentovim, 1992).

3.2. Auteurs d'infraction à caractère sexuel

Selon le code pénal belge, on entend par auteur d'infraction à caractère sexuel (AICS) toute personne ayant commis une des infractions prévues aux articles 372 à 387. Le consentement étant au centre de la relation sexuelle, lorsqu'il n'y a pas de consentement il y a délinquance sexuelle.

Toujours selon le code pénal belge, « *Il n'y a pas consentement notamment lorsque l'acte est imposé par violence, contrainte, menace, surprise ou ruse ou a été rendu possible en raison d'une infirmité ou d'une déficience physique ou mentale de la victime* ». Notre étude s'intéressant à la victimisation sexuelle vécue à l'enfance il est essentiel de définir la classification selon l'âge. Pour l'enfant de moins

de 14 ans, tout acte de pénétration est réputé comme viol. Tandis que pour l'enfant de moins de 16 ans mais plus de 14 ans cela sera qualifié d'attentat à la pudeur.

En outre, la délinquance sexuelle fait référence à un comportement de nature sexuelle qui enfreint les lois, les délinquants sexuels sont des individus qui ont été reconnus coupables d'une infraction, ou qui ont déclaré avoir commis une infraction sexuelle (Born, Glowacz, 2014). Les AICS sont donc considérés comme « délinquants » non pas parce qu'ils rentrent dans certains critères diagnostiques mais bien parce qu'ils ont commis un acte illégal, qu'ils ont dépassé les limites posées par les lois belges (Born, Glowacz, 2014).

3.2.1. Profil des auteurs d'infraction à caractère sexuel

Il n'existe pas de portrait type du délinquant sexuel (Sénat de Belgique 2004-2005). On constate que ces multitudes de portraits ont donné naissance à de multitudes de méta-analyses. Dans le cadre de cette étude, nous allons nous intéresser au(x) éventuel(s) lien(s) que font les AICS entre la victimisation sexuelle vécue durant l'enfance et le passage à l'acte. Nous allons donc traiter l'infraction sexuelle dans sa globalité et non pas selon un seul type de profil.

Toutefois au sein de notre recherche nous avons rencontré deux types d'AICS les pédophiles et les consommateurs de pédopornographie. Pour bien comprendre la signification de ces mots il nous semble essentiel de les définir.

Le viol est défini par l'article 375 du Code Pénal Belge comme "*Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit et par quelque moyen que ce soit, commis sur une personne qui n'y consent pas, constitue le crime de viol. Il n'y a pas consentement notamment lorsque l'acte a été imposé par violence, contrainte ou ruse, ou a été rendu possible en raison d'une infirmité ou d'une déficience physique ou mentale de la victime.* ». Comme nous l'avons précisé ci-dessus, la victime et la qualité de l'auteur peuvent être des circonstances aggravantes et donc augmenter la durée de la peine.

La pédophilie elle, pour l'American Psychiatric Association (APA, 1994), se caractérise par :

- A. Présence de fantasmes imaginatives sexuellement excitantes, d'impulsions sexuelles ou de comportements impliquant une activité sexuelle avec un enfant prépubère ou des enfants (généralement âgés de 13 ans ou moins), survenant de façon répétée et intense, pendant une période d'au moins 6 mois.
- B. Les impulsions sexuelles, les désirs sexuels ou fantasmes sont à l'origine d'une souffrance marquée ou de difficultés interpersonnelles.
- C. Le sujet est âgé de 16 ans au moins et a 5 ans de plus que l'enfant mentionné au critère A.

La pédophilie peut être de type exclusif c'est-à-dire une attirance seulement par les enfants ou non exclusif où il y a une attirance pour les enfants et les adultes. Il est également important de spécifier si la personne est sexuellement attirée par les garçons, par les filles ou par les deux en même temps. Mais également si elle est limitée à l'inceste ou non.

Dans cette optique, la pédophilie désigne un trouble psychosexuel présent chez l'adulte. Par conséquent, elle ne peut être confondue avec la notion d'abus sexuel perpétré sur un mineur, laquelle renvoie à un événement affectivement traumatisant pour l'enfant (Kempeneers 2000).

Pour notre recherche, nous allons donc nous baser sur la définition de l'American Psychiatric Association et nous n'allons pas nous réduire à un seul type (exclusif , non-exclusif etc.) pour avoir une photo plus globale.

La pédopornographie, aussi appelée pornographie juvénile, enfantine ou infantile, est définie à l'article 383bis 1°, 2° et 3° du CP belge comme : « *tout matériel représentant de manière visuelle, par quelque moyen que ce soit, un mineur, une personne qui paraît être un mineur ou des images réalistes représentant un mineur qui n'existe pas, se livrant à un comportement sexuellement explicite, ou représentant les organes sexuels de ce mineur à des fins principalement sexuelles* ». Le CP belge punit les comportements d'exposition, d'offre, de vente, de mise en location, de fournissances, de production, de distribution et de possession de matériel pédopornographique. Dans cette étude nous utiliserons le vocabulaire employé par le CP belge, c'est-à-dire la « pédopornographie » (art 383bis/1 CP),

3.2.2. La trajectoire délinquante

Les abus sexuels vécus durant l'enfance sont avérés comme des facteurs pouvant causer des perturbations psycho-développementales dans différentes sphères du fonctionnement se manifestant soit par des troubles internalisés, tels que, la dépression, l'anxiété, le stress post-traumatique, soit par des troubles externalisés comme les comportements agressifs, la toxicomanie et les conduites sexuelles à risques (Glowacz 2021).

Dans le champ des études sur la délinquance, la victimisation sexuelle durant l'enfance est en effet considérée comme un facteur significativement associé au risque de conduites déviantes et de trajectoires délinquantes durant l'adolescence, particulièrement pour les crimes violents, et dès lors augmenterait le risque d'arrestation à l'adolescence et à l'âge adulte (Glowacz 2021)

Certaines recherches antérieures ont montré que l'expérience précoce de la AS est prédictive de résultats négatifs plus tard dans la vie, y compris un comportement délinquant et violent (Baglivio et al., 2014 ; Basto-Pereira, et al. 2016). Divers facteurs influencent cette relation, dont le sexe. De plus, les recherches sur les jeunes victimes d'abus sexuels ont indiqué que cette population est plus susceptible de signaler un comportement criminel et de s'engager dans des taux d'agressions accrues par rapport à leurs homologues non victimes de violence sexuelle (Zahn et al. 2008).

Selon Fortenbaugh et al., les recherches sur les effets des expériences négatives vécues dans l'enfance se sont multipliées au fil du temps, et des études récentes continuent de mettre en évidence le lien entre l'expérience de la maltraitance des enfants et toute une série de conséquences néfastes telles que la maladie mentale, l'adoption de comportements sexuels à hauts risques et la consommation de substances illicites, autant d'éléments qui exposent une personne au risque d'une éventuelle implication de la justice pénale (Kozak et al. 2018).

Alors que certains chercheurs ont signalé une corrélation entre l'AS et le comportement violent chez les hommes en particulier, d'autres ont trouvé une corrélation entre l'AS et le comportement délinquant et violent chez les hommes et les femmes (Kozak et al. 2018).

3.3.Objectif de la recherche

La présente étude poursuit l'objectif de décrire l'(les) éventuel(s) lien(s) que font les AICS entre leurs victimisations sexuelles et l'infraction à caractère sexuel qu'ils ont commise.

Suite à cette réflexion, notre question de recherche est donc : *Quel(s) lien(s) font les auteurs d'infractions à caractère sexuel entre leurs victimisations sexuelles vécues durant l'enfance et leur passage à l'acte ?*

Étant donné que notre but est de comprendre si la victimisation sexuelle vécue à l'enfance peut mener à un quelconque passage à l'acte, nous allons initialement nous concentrer sur l'enfance des AICS et ensuite sur le contexte qui a fait qu'un acte qualifié d'infraction à caractère sexuel ait été posé. Cela nous permettra, en premier lieu, d'explicitier la victimisation sexuelle vécue (Quel âge avaient-ils ? Qui était l'agresseur ? Quelle était la nature des faits ? Quelle était la nature de la relation avec l'agresseur ? etc.). En second lieu, cela pourra permettre de comprendre le(s) lien(s) que font les AICS entre leurs victimisations et le passage à l'acte qu'ils ont posé plus tard. Dans cette recherche l'AICS sera donc placé au centre de l'étude.

Suite à la lecture de notre revue littéraire, une première hypothèse est née : La victimisation sexuelle vécue à l'enfance peut entraîner, une fois adulte, un passage à l'acte de nature à caractère sexuel. Nous avons choisi cette hypothèse suite à la théorie du cycle de la violence de Curtis et Widom qui affirme un lien entre la victimisation sexuelle et les faits commis de nature sexuelle. Grâce aux études de Loftus et Prager concernant la mémoire et la reconstruction subjective de l'abus une deuxième hypothèse se construit : L'abus sexuel commis par les AICS qui ont subi une victimisation sexuelle durant l'enfance peut-être le résultat d'une codification subjective de l'agression sexuelle vécue pendant l'enfance. Enfin une dernière hypothèse découle du modèle de Finkelhor concernant le traumatisme sexuel, effectivement nous postulons qu'il y a : une tendance à la répétition face à un traumatisme et l'identification à l'agresseur.

H1 : La victimisation sexuelle vécue à l'enfance peut entraîner, une fois adulte, un passage à l'acte de nature à caractère sexuel.

H2 : L'abus sexuel commis par les AICS qui ont subi une victimisation sexuelle durant l'enfance peut-être le résultat d'une codification subjective et erronée de l'agression sexuelle vécue pendant l'enfance.

H3 : La tendance à la répétition face à un traumatisme et l'identification à l'agresseur.

Pour avoir des réponses à ces hypothèses nous avons donc questionné 9 AICS ayant subi une victimisation sexuelle durant l'enfance.

4. Méthodologie

4.1.Type de recherche

Dans cette recherche, la méthodologie mixte sera privilégiée. Ivankova et al. définissent cette méthode comme une procédure pour collecter, analyser et « mélanger » ou intégrer des données qualitatives et quantitatives à un certain stade du processus de recherche dans une même étude dans le but de mieux

comprendre le problème de la recherche (Anadon 2019). Effectivement, elle se composera d'une partie qualitative, avec des entretiens semi-directs, et d'une partie quantitative avec un questionnaire présenté sous la forme d'une échelle de Likert.

Les entretiens semi-directifs sont le fruit d'une co-construction entre le chercheur et le participant à l'entretien (André 2021). Lors des entretiens, nous nous sommes donc laissé guider par le rythme et le contenu de l'échange dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes généraux qu'on souhaite explorer avec le participant (cf. annexe 4). Grâce à cette interaction, une compréhension riche du phénomène à l'étude a été construite conjointement avec l'interviewé (André 2021).

Notre recherche est descriptive à visée explicative. Nous allons donc tenter de décrire la victimisation sexuelle pour examiner l'éventuelle causalité de cette victimisation subie pendant l'enfance et les infractions à caractères sexuels commises étant adulte.

Nous avons privilégié cette méthode pour deux motifs : une plus grande amplitude de la recherche ainsi qu'une corroboration des résultats. Ainsi, les définitions données par des auteurs annoncent plusieurs buts qui reflètent d'une part l'ampleur de l'étude, c'est-à-dire fournir une meilleure compréhension du phénomène, étudier et améliorer la description, et d'autre part qui corrobore des résultats afin d'assurer une plus grande confiance quant aux conclusions (Anadon 2019). Au vu de la complexité du sujet, nous avons donc opté pour une méthodologie mixte pour une meilleure compréhension et pour pouvoir corroborer nos résultats.

4.2.Échantillon et participants

Notre échantillon est non-probabiliste, de fait il s'agit exclusivement d'hommes qui sont suivis par Sygma et Epsilon étant des équipes spécialisées dans le traitement et la guidance des AICS. Nous nous sommes penchés vers des personnes qui ont été victimes dans une période plus ou moins longue, et ayant subi des abus qui vont de l'attentat à la pudeur à la sodomie dans le but de mieux comprendre le(s) lien(s) éventuel(s) entre la victimisation et le passage à l'acte.

Notre recherche repose sur un nombre de participants à atteindre, afin de satisfaire au principe de saturation empirique. Au moment des entretiens, la moyenne d'âge est de 55,7. L'échantillon est composé de neuf hommes suivis par un des services spécialisés cités plus haut. Lors de notre rencontre, six des répondants étaient célibataires et trois en couple. Deux d'entre eux ont des enfants. Ils ont de 37 à 69 ans et sont : pâtissier, manutentionnaire, apprenti cuisinier, horticulteur, ingénieur, en formation ou encore pensionné. Nous avons 3 personnes qui ont 69 ans, 3 personnes qui ont plus de 55 ans et le reste a plus de 37 ans. Notre échantillon est donc considéré comme un échantillon âgé. Seulement des AICS ayant subi une agression sexuelle ont été sondés.

Parmi les AICS sondés, 2 vivent à l'EDS de Paifve et 2 dans des milieux d'accueil, le reste (5) ont une probation et vivent donc dans leur lieu de vie habituel.

Concernant les abus subis, 54% ont été victimes d'attentats à la pudeur et 46% de viols. Cependant deux des participants ont vécu des viols et des attentats à la pudeur par différentes personnes. Quant aux abus commis, dans notre échantillon, nous avons un pourcentage de 8% pour viol, 34% pour pédopornographie et 59% d'attouchement. Nous avons également une personne qui a commis des

attouchements et des viols sur différentes victimes, et deux personnes ont consommé de la pédopornographie et des attouchements en même temps.

En outre, 1 personne a été condamnée pour viol et attentat à la pudeur sur mineur de - 10 ans. 2 personnes pour pédopornographie, 2 personnes pour pédopornographie et attentats à la pudeur, 4 personnes pour attentats à la pudeur.

Concernant la durée de la victimisation, 3 ont été victimes durant une période de plus de 5 ans, 4 plus de 2 ans et enfin une personne a été victime d'attentats à la pudeur deux fois par deux personnes différentes.

Quant à la perpétration des agressions subies, une personne a violé alors qu'elle avait été violée et 4 personnes ont répété les attentats à la pudeur qu'elles ont subis.

Nous aimerons rappeler que ces pourcentages sont à prendre avec précaution dû à la petite taille de l'échantillon sondé. La récolte des données a été évaluée par nous-même au fur et à mesure des entretiens passés.

Enfin, nous aimerions ajouter qu'il est plausible que l'(les)éventuel(s) lien(s) faits par les AICS que nous avons interviewés peut être différent de celui d'un autre échantillon. Ce changement peut être expliqué par la durée de la victimisation, le profil des participants, l'âge, l'origine, le pays etc.

4.3.Procédure

Pour accéder à la population sensible que sont les AICS, nous avons tout d'abord rencontré deux équipes nommées Sygma et Epsilon spécialisées dans le traitement et la guidance des AICS situées respectivement à Liège et à Herstal. Les intervenants de ces équipes nous ont servi de « gatekeeper ». En effet, notre recherche a été présentée aux AICS par leurs thérapeutes respectifs travaillant dans ces équipes. Elle a également été présentée uniquement aux personnes ayant subi une victimisation sexuelle pendant l'enfance. Le fait que ce soit leurs thérapeutes qui aient présenté la recherche, cela a renforcé la confiance que les répondants avaient envers nous et notre recherche.

Pour notre recherche, nous avons opté pour une méthode hybride. Effectivement, nous avons tout d'abord eu des entretiens individuels semi-structurés. Cette orientation s'explique par la sensibilité de l'étude. Cette approche permet tant de la souplesse que de la spontanéité avec le but d'explorer en profondeur, de comprendre et de connaître l'intérieur du sujet. De plus, il permet d'accéder aux expériences personnelles, ce qui se justifie par l'objet de cette étude : le(s) lien(s) éventuel(s) que font les AICS. Quant aux entretiens directifs, ils sont composés d'une échelle de Likert à 7 items qui a pour but de compléter l'entretien semi-directif. Ce dernier comporte 16 questions qui ont été proposées à la fin de l'entretien dans le but de ne pas couper le sondé et ni perturber l'évolution de l'entretien mais également, pour que la personne puisse répondre le plus fidèlement et aisément possible.

Nous avons construit notre guide d'entretien (cf. annexe 1) en prenant base des questions utilisées dans l'étude de Satar et al. et de Balier et al., nous avons également ajouté d'autres questions qui nous semblaient pertinentes, soit dans le but de décrire la victimisation sexuelle vécue, soit concernant le contexte du passage à l'acte ou encore pour mesurer l'impact du passage à l'acte. Nos questions sont donc visées explicatives.

D'autre part, l'anonymat, la confiance et la collaboration ont été nos maîtres-mots durant les entretiens. Pour mettre cela en œuvre, nous avons réalisé les entretiens dans les locaux où a lieu leur prise en charge habituelle qui est un cadre de confiance pour ceux-ci, ils n'ont donc pas eu de sentiment d'inconfort. Faire les entretiens dans les locaux a permis également d'éviter des distractions avec des allées et venues de la part d'autres personnes. Pour faciliter l'agencement des heures et du déplacement des AICS, la plupart des entretiens ont eu lieu avant ou après les rendez-vous qu'ils avaient avec leurs thérapeutes. Pour renforcer la confiance, nous avons signé mutuellement avec les répondants une fiche de consentement et de confidentialité (cf. annexe 2) pour marquer notre engagement envers cette étude et l'anonymat que nous leur assurons. Les répondants étaient libres de ne pas répondre à certaines questions et/ou de mettre fin à l'entretien quand ils le voulaient.

Enfin, concernant la durée des entretiens, celle-ci a varié entre 1heure et 1h30.

4.4. Validité et fidélité

Soucieux d'une validité et fidélité, nous avons tout d'abord effectué un double pré-test. Le premier a été fait avec les professionnels des deux équipes spécialisées (psychologue, criminologue, assistants sociaux) pour bénéficier de leurs expériences vis-à-vis de la formulation de nos questions, notre vocabulaire ainsi que nos thématiques. Le deuxième pré-test, qui est inclus dans notre étude, a été réalisé avec un AICS. Grâce à cela, nous avons pu nous exercer sur nos questions, à la fluidité de notre entretien ainsi qu'à la relation que nous avons avec le répondant.

La validité interne implique de vérifier si les observations sont effectivement représentatives de la réalité ou crédibles, c'est-à-dire d'évaluer si ce que le chercheur observe est vraiment ce qu'il croit observer (Drapeau, 2004). Elle dépend fortement du questionnaire et de la formulation des questions mais aussi de l'analyse statistique effectuée. Les questions posées sont-elles compréhensibles ? Traduisent-elles l'objet d'étude ? Comment l'interviewé va-t-il les comprendre ? Permettent-elles de relater un avis ? Une opinion ? Amènent-elles des réponses traitables ? Compréhensibles pour le chercheur ? (André 2021). Pour évaluer cette validité, comme dit plus haut, nous avons donc effectué un double pré-test.

La validité externe, elle, renvoie à la possibilité de pouvoir généraliser les observations à d'autres objets ou contextes. Ceci implique donc d'avoir un échantillon représentatif de la problématique. » (Drapeau, 2004). Pour notre étude, nous avons plusieurs profils d'AICS, nous pensons donc qu'elle est représentative, toutefois nous voulons quand même attirer l'attention que ne pas pouvoir généraliser l'étude à l'ensemble de l'univers d'enquête ne veut pas dire que l'étude ne sert à rien (André 2021).

Selon Drapeau, la fidélité fait référence à la persistance d'une procédure de mesure à procurer la même réponse, peu importe quand et comment celle-ci est produite. On parle généralement de fidélité d'instrument, nous pensons que la fidélité se trouve optimisée grâce à notre échelle de Likert puisque l'instrument donne la même mesure à chaque fois. Cependant elle se trouve affaiblie par l'absence d'une diversité d'interviewers (Durand et Blais, 2016). Néanmoins, la présence d'un seul chercheur sensible aux questions de fidélité et de validité peut compenser cette absence.

Pour finir, la retranscription des entretiens ont permis de conserver le sens des propos donnés par les interrogés et ainsi de rendre les résultats valides. Il faut savoir que même si on choisit de réaliser une transcription totale, la gestuelle de la personne au moment de l'entretien à toute son importance dans le

sens des réponses données (André 2021). Pour ce faire, lors de notre analyse nous avons pris en compte la gestuelle des personnes. Pour maximaliser tant la fidélité que la validité, la retranscription a été effectuée exclusivement par le chercheur sans aucune autre aide informatique. Enfin, il nous semble nécessaire de préciser qu'une personne a refusé l'enregistrement audio nous avons donc réalisé une prise de notes la plus fidèle et la plus précise possible.

4.5. Stratégie d'analyse

Pour l'analyse de nos entretiens, nous allons examiner les différentes retranscriptions et prises de notes selon l'analyse thématique. L'analyse thématique consiste à une opération centrale de la méthode, à savoir la transposition d'un corpus donné en un certain nombre de thèmes représentatifs de contenu analysé et ce, en rapport avec l'orientation de recherche (la problématique) (Paillé et Mucchielli, 2016, p. 236).

Les données issues de notre questionnaire relatif à l'impact de la victimisation sexuelle ont été analysées au travers de statistiques descriptives : moyenne (M), minimum (min) et maximum (max). La moyenne constitue la mesure de tendance centrale la plus adaptée pour les variables portées à l'étude (Fox, 1999, p.86). Elle contribue à l'objectif descriptif du lien éventuel fait par les AICS entre leurs victimisations et passage à l'acte qui est le but escompté dans cette recherche. Les minimum et maximum permettent de déterminer l'entendue dans laquelle les scores obtenus s'inscrivent.

En pratique, nous avons privilégié les entretiens semi-directifs aux entretiens directs.

5. Résultats

5.1. Présentation des données

5.1.1. Analyse thématique des questions ouvertes

5.1.1.1. Victimisation sexuelle vécue durant l'enfance

Il nous semble évident de commencer cette analyse avec la qualité de la relation qu'avaient nos AICS avec leur propre agresseur. Effectivement suite à notre analyse nous avons remarqué que sur les 9 AICS questionnés, tous affirment qu'ils avaient confiance et se sentaient en sécurité avec leurs agresseurs.

Monsieur Nicolas³ explique : « *Ben oui puisqu'on le considérait comme le grand-père. Il vivait avec mes parents et tout donc je vivais avec lui.* »

Monsieur Bernard⁴ précise que son agresseur était son référent masculin « *Mon oncle était celui qui donnait le plus d'intérêt dans sa génération, c'était mon référent masculin.* » alors que Monsieur Vincent⁵ précise que suite aux agressions la confiance est partie « *Je le considérais comme mon père quoi parce que mon père est parti 2 mois avant ma naissance avec une autre femme donc je le voyais*

³ 69 ans

⁴ 55 ans

⁵ 56 ans

comme mon père. Voilà quoi, je le considérais comme un père c'est une fois qu'il a commencé à abuser de moi que la confiance est partie. »

Nous avons remarqué lors de nos entretiens que le ressenti de l'abus va de pair avec la violence perçue lors des agressions sexuelles. 7 sur 9 des répondants disent avoir eu des relations sexuelles dans la douceur donc n'ont pas vécu ça comme une agression.

Effectivement même en cas d'escalade Monsieur Noé⁶ nous explique qu'il n'a pas ressenti ça comme un abus : *« Alors, après il y a eu une escalade qui était pour moi normale. Jamais dans la violence. »*.

Monsieur Tristan⁷ affirme : *« Oui oui, parce qu'il a été très gentil avec moi et à part une fois où il m'a fait mal en me pénétrant je lui ai dit stop je ne veux plus faire ça, j'étais même un peu en larmes. Il m'a gentiment caressé, il m'a gentiment câliné, il m'a dit je ne le ferai plus et tout ça et voilà. »*.

Cependant Monsieur Gabriel⁸ précise que pour lui ce n'était pas un moment de plaisir : *« Non, lui il avait du plaisir mais moi pas. »*.

Encore une fois 7 sur 9 des répondants disent, qu'étant enfant, ils recherchaient la relation.

Monsieur Noé explique : *« Après oui, après j'avais envie que d'une chose c'était d'y retourner parce que j'avais l'impression que c'était quelque chose qui me convenait. »*.

Monsieur Éric⁹ explique que même s'il avait mal, il avait du « plaisir » : *« Mais en tant que personne quand même homosexuelle je trouvais mon compte aussi avec L. Y a quand des fois, je me rappelle avec L où j'ai trouvé du plaisir. Ben la première fois qu'il m'a sodomisé ça m'a fait un peu mal, je me suis rendu compte que ce n'était pas désagréable non plus »*.

Alors que Monsieur Nicolas se sentait coupable : *« Je savais ce qui allait arriver quoi, je recherchais. Donc dans mon esprit c'était moi le coupable. »*

Monsieur Bernard, lui, explique qu'il n'a aucune culpabilité : *« Même si j'étais demandeur c'était lui l'adulte. Je n'ai pas de culpabilité, je me suis fait prendre donc je n'ai pas de sentiment »*.

Lors de nos entretiens, nous avons remarqué plusieurs fois que lors de leurs agressions, les agresseurs ont banalisé les abus. 8 sur 9 des répondants disent qu'ils trouvaient ça « normal ».

Monsieur Tristan explique : *« Oui c'était pour m'apprendre la sexualité qu'il me disait. »*.

Monsieur Éric banalise lui-même sans s'en rendre compte ce qu'il s'est passé avec un de ses agresseurs : *« Donc ma voisine dans mes souvenirs c'était plus du touche pipi comme on dit. »*.

Lors de nos entretiens, nous avons également plusieurs fois entendu le fait que les agressions étaient qualifiées comme un jeu.

⁶ 69 ans

⁷ 49 ans

⁸ 45 ans

⁹ 37 ans

Monsieur Nicolas dit : « *Ouais à chaque fois il avait les mots pour. Il disait j'ai trouvé un nouveau jeu* » .

Monsieur Bernard affirme : « *C'étaient des jeux entre deux potes.* ».

Lors de leurs victimisations les AICS disent aussi que la relation était sur base de secret.

Alors que Monsieur Vincent parle de secret explicite : « *Il disait que si on ne le faisait pas, on serait enfermé en chambre et tout. Et si on en parlait à nos parents, nos parents n'allaient pas nous croire et ils allaient nous placer dans un internat.* ».

Monsieur Bernard parle de secret implicite : « *C'était un secret implicite.* »

Il en est également ressorti de nos entretiens que 4 de 9 des répondants parlent d'oubli et de « ranger » les abus dans des « tiroirs ».

Monsieur Éric raconte : « *C'était caché dans un coin dans ma tête dans une petite boîte et que voilà... je n'avais pas envie d'en parler...* »

Monsieur Samuel ¹⁰ dit « *Je ne me souviens de rien moi. Est-ce que c'est à la mort de mes parents, est-ce que c'est à l'internat. Mais il y a eu un trou, tout a disparu quoi.* ».

5.1.1.2. Passage à l'acte

Comme ça a été le cas lors de la victimisation sexuelle lors de passage à l'acte aussi la victime a été une personne de confiance.

Monsieur Nicolas précise que non seulement la victime lui faisait confiance mais les parents aussi « *Mais oui oui oui j'étais le grand oncle, et les voisins... le gamin du voisin... les parents me faisaient entièrement confiance aussi. Donc vous voyez comme un grand oncle, ils m'appelaient tous par tonton vin parce que je buvais beaucoup de vin donc tout le monde m'appelait tonton vin et j'ai toujours une affinité avec eux et tout* ».

Alors que Monsieur Vincent dit concernant les victimes « *Oui oui oui, elles étaient très gentilles et toutes avec moi, elles m'appelaient tonton.* ».

Monsieur Noé explique d'une normalité « *Comme je vous dis, j'étais toujours dans l'ensemble avec beaucoup d'enfants et c'était normal pour lui de venir dormir avec moi* ».

Quand nous questionnons les AICS sur le contexte du passage à l'acte, 5 des 9 participants disent avoir passé à l'acte quand ils étaient alcoolisés.

Effectivement, Monsieur Nicolas affirme « *Ben oui c'est tout le temps quand j'avais bu, jamais quand j'étais sobre.* ».

¹⁰ 64 ans

Quand Monsieur Éric explique le contexte de son passage à l'acte, il parle de sa consommation mais également de son mal-être : « *C'est quand je suis seul, alcoolisé et déprimé parce quand les dernières fois où j'ai entamé des recherches sur internet pour trouver de la pédopornographie, j'ai toujours clairement mon esprit qui est là et qui dit tu sais que tu es en train de déconner, tu sais que tu peux foutre ta vie en l'air avec ça... Mais je suis tellement mal, tellement déprimé, soit tellement bourré que je finis par dire oh ben la prison c'est peut-être le meilleur endroit où je peux finir* ».

Monsieur Antoine¹¹ dit qu'il passe à l'acte sous l'effet de l'alcool « *En fait, tous mes actes se sont passés sous l'effet de l'alcool. Parce que quand je ne bois pas, je ne fais de mal à personne.* » mais affirme également causer plus de tort quand il est alcoolisé : « *Pour oublier en fait, je pense que ça empire parce que je crée encore plus de problèmes que ce que j'ai au départ.* ».

Monsieur Bernard parle également d'alcool et dit que suite à sa consommation il était plus relax : « *Quand je m'emmerdais, je n'étais pas bien. Je consommais de l'alcool 7j/7, 24h/24. J'étais relax après la consommation pédopornographie, il n'y avait pas différence avec la pornographie. Je ne voyais pas le mal.* ».

L'incompréhension de l'acte commis est assez semblable pour 5 des AICS.

Alors Monsieur Nicolas dit ne pas comprendre ce qu'il s'est passé même après une dizaine d'années : « *... je ne comprends toujours pas ce qui s'est passé avec les gosses...* ».

Monsieur Noé dit que suite à son passage à l'acte sa priorité était de comprendre ce qu'il se passait « *Les premières priorités c'était que je comprenne moi-même ce qui s'était passé parce que je ne comprenais rien. Voilà.* ».

2 des ACIS qui sont des téléchargeurs pédopornographiques expliquent leur passage à l'acte.

Monsieur Éric dit « *Ce serait lié probablement à cette bulle qu'on s'était un peu créée, moi et Y. au milieu de tout ce chaos où on avait quelque part... j'ai beaucoup été sexualisé dans mon enfance de manière pas très agréable on va dire et quelque part au milieu de tout ce chaos le seul qui me donnait de l'affection et qui me rassurait c'était Y. Je pense que c'est un... ça que je cherche... c'est aussi une espèce d'antidépresseur selon ma thérapeute ça me permet d'échapper à l'enfer de toutes mes pensées, mes angoisses.* ».

Monsieur Gabriel, lui, parle d'un cadre sécurisé « *J'étais à la recherche du cadre sécurisé.* ».

Quand nous essayons de rechercher avec eux ce qui a pu se passer 2 des AICS essayent de trouver une explication :

Monsieur Noé dit : « *Peut-être est-ce la façon dont il s'est blotti contre moi qui n'était pas habituelle parce que d'habitude on dort ensemble c'est vrai mais là il s'est vraiment... est-ce vraiment le fait qu'il s'est blotti et qu'il s'est senti... je ne sais pas.* ».

¹¹ 54 ans

Monsieur I dit « *Eh ben on essaye de le savoir, un manque d'affection je dis, moi, et c'est passé comme ça.* ».

Nous avons remarqué lors de nos entretiens que les AICS font preuve de technique de neutralisation. Effectivement nous avons remarqué que tous font du déni de dommage.

Monsieur Nicolas dit « *Puis il y a eu le passage à l'acte du voisin maintenant, ça a été un viol... enfin pas un viol je l'ai pénétré mais là pour la justice c'est un viol.* » et complète en disant « *...moi j'avais fait ça tout en douceur et tout quoi. Je n'ai pas été directement dedans.* ».

Tous les AICS qui ont commis des d'attouchements ont dit « *Mais il n'y a jamais eu de pénétration* » ou encore « *Mais bon il n'y a pas eu des pénétrations, juste des fellations.* ».

Monsieur Noé a même précisé « *...je n'ai pas sodomisé, je n'ai pas abusé moi personnellement...* ».

Un des AICS qui consommait de la pédopornographie a affirmé « *Je n'ai pas fait de production donc pas de tort direct* ».

En ce qui concerne leur responsabilité, nous avons remarqué que tout en reconnaissant une part de responsabilité certains AICS (4/9) affirment qu'ils n'ont pas été chercher les enfants eux-mêmes.

Monsieur Nicolas dit : « *Je ne recherchais pas, je ne demandais pas pour avoir les enfants chez moi.* ».

Monsieur Vincent affirme que c'étaient des abus par opportunisme : « *C'est parce qu'ils étaient là. C'étaient les seuls qui étaient à la maison. Ce n'est pas moi qui vais aller dans la rue et chercher un enfant.* ».

Quant à Monsieur Noé, ses propos sont mitigés... Il dit « *Non, non, non, il y a une limite là, maintenant il y a une limite. Consentit pour moi c'est toujours oui, si un jeune de 23 ans vient me dire j'ai envie deee... je ne dirai pas non bien entendu parce que c'est lui qui est venu chercher ce n'est pas moi qui l'ai cherché.* » puis quand nous précisons que 23 ans ce n'est pas un mineur donc ce n'est pas « illégal » il dit « *Oui non, ici je ne parle pas de légalité ou d'illégalité, je parle d'être consenti voilà. Là maintenant je sais qu'il y a des limites.* ».

Monsieur Samuel lui est en totale déresponsabilisation et précise même que ce sont les enfants qui l'ont provoqué « *Oh si maintenant les enfants ils provoquent aussi.* » Il continue en disant « *C'est eux qui m'ont provoqué et tout, ils arrivaient près de chez toi, ils te prenaient dans les bras et tout puis paf tu craques.* ».

Monsieur Samuel étant aussi condamné pour pédopornographie dit ne pas consommer de pédopornographie et que c'est un malentendu « *Je veux aller dans un camp de naturiste, parce que j'ai regardé des photos de naturistes et tout, ils ont des photos pédopornographiques et tout mais non c'est des trucs dans des camps de naturistes.* ».

Quand nous nous questionnons sur le plaisir et la jouissance ressentis lors du passage à l'acte Monsieur Noé affirme « *Non non justement c'est ça que je n'ai pas compris, c'est que... le vide... Je n'ai ni trouvé du plaisir ni même du plaisir à le faire parce que je n'ai pas compris. Je sais qu'il n'y a pas eu de joie, pas de bonheur moi-même je n'ai pas eu de...* ».

Monsieur Antoine lui scinde en deux et précise en premier temps « *Avec le garçon oui franchement, mais il n'y a pas eu d'éjaculation. C'est parce que c'était un garçon quoi.* » et continue en disant qu'il n'y a pas eu de plaisir avec ses nièces.

Monsieur Éric explique que « *Il y a un plaisir à chercher sans même trouver, tout ce qui est de la visualisation c'est comme j'ai dit tantôt ça dépend du contenu... Maintenant des vidéos de garçons pubères et qui se donnent du plaisir mutuellement et qu'on voit qu'ils ne sont pas trop dérangés, ça, il y a une excitation. Alors là, l'excitation, elle est au niveau de la visualisation et de la masturbation.* ».

Monsieur Tristan va dans le même sens et dit « *L'érection était là quand j'engageais la conversation l'érection venait directement.* ».

Cependant Monsieur Noé parle de vide et dit « *Non non justement c'est ça que je n'ai pas compris, c'est que... le vide. Je n'ai ni trouvé du plaisir ni même eu du plaisir à le faire parce que je n'ai pas compris.* ».

Monsieur Vincent est du même avis et dit « *Non même pas.* ».

Et enfin deux des AICS parlent de pulsions qu'ils ont ressenties au moment du passage à l'acte.

5.1.1.3. Le lien

Un autre thème qui rejoint le précédent est le lien avec la victimisation vécue et le passage à l'acte

Monsieur Nicolas parle du plaisir qu'il a vécu à l'enfance et se questionne si ce n'était pas une recherche de celui-ci « *Est-ce que vis-à-vis de mes victimes je ne recherchais pas encore le même plaisir que j'avais ressenti à ce moment-là* » il ajoute également « *...du fait que moi ça m'avait plu et tout, j'ai cru que ça leur plairait aussi à ce moment-là je croyais encore que je n'avais pas été abusé que c'était moi qui l'avais cherché donc pour moi du fait qu'ils ne se sentaient pas blessés, les enfants, et qui continuaient à venir vers moi..* » et finit par dire « *Maintenant je me pose des questions, est-ce que ça, ma déviance vient du fait que j'ai fait confiance et que j'ai été abusé par des autres je n'en sais rien je ne sais même pas si un jour je le saurai.* ».

Monsieur Éric parle de son vécu et d'une envie de protéger les enfants « *Les enfants m'adorent, ils sont tout le temps furrés près de moi parce que je suis drôle, je fais le clown mais jamais j'ai un geste déplacé ou une pensée déplacée. Justement j'adore les enfants pour leur innocence, pour leur façon de voir le monde, leur naïveté. On va dire que j'ai un peu du mal avec les humains adultes et que les enfants justement j'ai envie de les protéger. Ma filleule justement vient d'avoir une petite fille, ben moi j'ai juste envie de la protéger de tout ce qui peut gâcher son enfance, pour qu'elle ne vive pas ce que j'ai vécu.* ».

Monsieur Vincent fait référence à son papa et dit qu'il a fait pareil « *Je les ai caressés comme papa me l'a fait mais il n'y a jamais eu de pénétration, de violence.* ».

Monsieur Antoine dit « *Oui parce que je dis quelque part s'il n'y avait pas eu tout ça peut-être que je n'aurai pas abusé* » et complète « *Est-ce que c'est une vengeance par rapport à ce que ma sœur m'a fait je ne sais pas...* » il conclut même avec « *Parce qu'on dit un abuseur abusé quoi ou un truc comme ça.* ».

Monsieur Gabriel explique que « *Dans la pédopornographie, il y a quelque chose de clair : je me voyais dans le rôle du gamin.* » et continue « *J'essayais de retrouver ce que mon inconscient connaît comme plaisir.* ».

Monsieur Tristan lui parle de la « gentillesse » qu'il a ressentie « *Oui oui, parce qu'il a été très gentil avec moi et à part une fois où il m'a fait mal en me pénétrant je lui ai dit stop je ne veux plus faire ça, j'étais même un peu en pleurs. Il m'a gentiment caressé il m'a gentiment câliné, il m'a dit je le ferai plus et tout ça et voilà. À mon avis, moi, je suis resté gentil envers les garçons toute ma vie et c'est de cette gentillesse que j'ai eue, qu'il m'a donnée même si ce n'est pas une gentillesse... mais enfin, que j'ai répercutée sur des autres. De l'âge de 16 ans jusqu'à mes 44 ans* ».

Monsieur Noé affirme que vu qu'il n'a pas fait de mal dans son agression, il n'a pas pensé causer de tort « *Ah oui tout à fait, parce que jusqu'à maintenant avec Mme H. et même dans le groupe je criais haut et fort que c'était un truc pour moi, un épanouissement ça faisait partie de mon équilibre, donc c'était merveilleux. Donc il n'y avait pas du tout d'agression, il n'y avait pas toute cette connotation de mal être. Ça n'a pas été ressenti comme tel.* »

Monsieur Tristan lui parle également d'un lien étroit entre ce qu'il a subi et ce qu'il a fait « *À mon avis, moi je suis resté gentil envers les garçons toute ma vie et c'est de cette gentillesse que j'ai eue, qu'il m'a donnée même si ce n'est pas une gentillesse... mais enfin, que j'ai répercutée sur des autres* ».

Cependant Monsieur Gabriel et Monsieur Samuel disent ne pas voir de lien ou ne pas savoir s' il y en a.

Un autre lien que certains répondants font est en rapport avec leur orientation sexuelle. 5 sur 9 répondants ont affirmé être homosexuels. Bien qu'ils expliquent accepter leur orientation et ne pas avoir de souci avec cela, certains expliquent penser que leur orientation peut être dûe aux abus.

Monsieur Tristan explique penser être devenu homosexuel suite aux abus qu'il a subis durant 2 ans (de ses 11 ans à 13 ans). Il dit « *À mon avis moi je suis resté attiré par les garçons toute ma vie et c'est de cette gentillesse que j'ai eue, qu'il m'a donnée même si ce n'est pas une gentillesse mais enfin, que j'ai répercutée sur des autres. De l'âge de 16 ans jusqu'à mes 44 ans.* ».

Monsieur Noé explique également : « *Maintenant je me rends compte que j'étais une victime parce qu'à ce moment-là pas du tout. Je chantais haut et fort que ça me faisait bien, j'étais content étant homosexuel. Mais non, ici on arrive à comprendre que je n'aurais peut-être pas été homosexuel si cette chose-là ne s'était pas déroulée. Donc je ne remets pas en question mon homosexualité parce que je la vis...* »

5.1.1.4. Et après ?

En ce qui concerne leur ressenti Monsieur Éric dit « *...j'étais comme dans une urgence psychologique parce que je pensais énormément au suicide parce que le fait d'avoir consulté de la pédopornographie sur internet me faisait beaucoup de mal et donc à ce moment-là je n'étais plus dans une optique de trouver une thérapie.* ».

Monsieur Vincent parle de suicide et dit « *L'impact vu..., en fait moi j'ai même voulu par rapport à ça mettre fin à ma vie quoi. Pourquoi ? Parce que j'avais peur à ce moment-là de devenir comme mon ex-*

beau-père. Vous voyez parce que si c'est pour vivre une vie comme ça autant mettre fin à mes jours et je ne causerai de mal à personne. ».

Monsieur Noé parle d'une bousculade et explique « ... là c'est une bousculade. Il y a quelque chose qui éclate. Enfin pour moi j'ai senti quelque chose qui éclatait... ».

Cependant Monsieur Tristan parle d'une « joyeuseté » suite aux abus qu'il a commis et dit être « Souvent heureux d'avoir fait la connaissance d'un beau jeune garçon. ».

Monsieur Nicolas dit ne pas avoir remarqué au début la gravité des faits « Oui, quand on m'a dit ça à moi justement mais le juge d'instruction m'a dit vous savez que c'est un viol, vous êtes adulte et j'ai pris un peu conscience aussi de la gravité parce qu'au départ pour moi ce n'était pas encore excessivement grave ».

5.2. Questionnaires

5.2.1. L'impact

Nous voulons rappeler que l'échelle est évaluée sur une échelle de Likert en sept points allant de 0 à 6. Plus la moyenne est élevée, plus la personne aura été impactée par sa victimisation. Pour une meilleure compréhension nous avons divisé notre population en trois catégories : ayant été impactée par sa victimisation (65-96), ayant été moyennement impactée (33-64), ayant été faiblement impactée (0-32). L'échelle de Likert a donc pour but de mesurer le degré d'impact de la victimisation subie. Cependant, il est très important de rappeler que ces résultats sont personnels à l'échantillon et que cela peut être différent avec un autre échantillon ou un échantillon plus grand.

Premièrement, une seule personne (Monsieur Éric) n'a jamais utilisé le 0 et a obtenu la somme la plus haute avec un score de 85. Cette même personne a également obtenu un minimum de 1, maximum de 6, un mode de 6 et une moyenne de 5,31 qui est également la moyenne la plus haute de l'échantillon. Nous considérons donc Monsieur Éric comme la personne ayant été impactée le plus dans cet échantillon.

Ensuite viennent deux personnes (Messieurs Antoine et Tristan) avec la même somme de 54 et une moyenne qui est de 3,38. Un maximum de 6 et un minimum de 0. Cependant, le mode est différent pour les deux personnes : 0 pour l'un et 5 pour l'autre. Ils seront considérés dès lors comme moyennement impactés. Monsieur Bernard est également une personne considérée moyennement impactée avec une moyenne de 2,75 et une somme de 44. Il obtient un mode de 1 (qui est d'ailleurs la seule personne à l'avoir obtenu), un minimum de 0 et un maximum de 6.

Les personnes faiblement impactées sont dans l'ordre croissant, Monsieur Samuel (13), Monsieur Noé (17), Monsieur Nicolas (21), Monsieur Gabriel (25) et enfin Monsieur Vincent (30)

Monsieur Samuel lui, est la personne ayant utilisé le plus de 0 et qui a également obtenu la somme la plus basse (13), le maximum le plus bas avec un 4, le mode le plus bas qui est un 0 et la moyenne la plus basse qui est de 0,81. Cette personne est donc considérée comme la personne ayant été faiblement impactée par sa victimisation.

5.2.2. Les questions

La question ayant obtenu une haute moyenne est « eu des problèmes au niveau de ma sexualité » avec un score de 4 puis avec un score de 3,78. « J'ai eu le sentiment d'être dupé ou trompé en prenant avantage de la confiance que j'avais en lui/elle ». Suit la question « eu l'impression d'être dépossédé de mon corps » avec un score de 3. En quatrième position vient la question « eu des problèmes de confiance envers les autres » avec un score de 3,33. Par la suite « eu des problèmes psychologiques » avec un score de 2,89.

Les questions « eu peur pour la vie », « eu le sentiment de honte », « eu des pensées sexuelles non-contrôlées » et « eu des comportements sexuels non-contrôlés » obtiennent toutes quatre un score de 2,67.

La question « a été récompensé avec des cadeaux, de l'attention, des privilèges ou de l'affection pour avoir eu des comportements sexuels inappropriés » obtient de 2,56.

Les questions avec les scores les plus bas sont : « eu des problèmes de dépendance de substance illicite » avec un score de 0,67 et « eu des proches qui m'ont aidé à comprendre que l'agression n'était pas de ma faute » avec un score de 0,44.

6. Discussion

Tout au long de cette recherche, notre but a été de mettre en avant le(s) lien(s) éventuel(s) que font les AICS entre leur victimisation et l'infraction à caractère sexuel qu'ils ont posé par après. Au départ de la revue littéraire nous avons pu élaborer trois hypothèses. Les entretiens avec les AICS avaient pour but de confirmer ou d'infirmer les hypothèses mais également de fournir une meilleure compréhension du phénomène (Anadon 2019). Pour dégager des éléments de compréhension, nous allons dès lors nous baser sur la revue littéraire et sur les résultats que nous avons obtenus.

À présent, nous discuterons dans une première partie les hypothèses grâce aux entretiens que nous avons eus et une deuxième partie sera consacrée à de nouveaux éléments qui nous semblent pertinents, apportés par nos entretiens.

6.1.Hypothèses

Notre **hypothèse principale** était que la victimisation sexuelle vécue à l'enfance peut entraîner, une fois adulte, un passage à l'acte de nature à caractère sexuel. Concernant cette hypothèse, lorsque nous questionnons les AICS à propos de cet éventuel lien, la plupart (7/9) pensent que s'ils n'avaient pas été abusés, ils n'auraient probablement pas abusé à leur tour.

Il faut également savoir que six de nos neuf répondants ont été abusés étant petits par un membre de leur famille (grand-père, beau-frère, demi-frère, père, ex-beau-père, sœur, cousin, oncle etc...) et ces mêmes personnes ont ensuite, sauf en cas de consommation de pédopornographie, abusé d'enfants membres de leur famille. Dans ce cadre, nous pouvons donc parler d'une transmission intergénérationnelle de comportements violents et/ou déviants connus sous le nom de cycle de la violence selon Curtis et Widom. Tous les répondants ont donc été abusés par des personnes de confiance mais ont également abusé d'enfants qui avaient confiance en eux, ce qui rejoint également l'étude de Hilton et Merzey. Ces

derniers postulaient également qu'il y avait souvent une tendance à maltraiter la victime d'une manière qui reproduit la propre expérience de maltraitance du délinquant. Comme expliqué dans la partie échantillon, entre ceux qui ont subi des viols, 2 personnes les ont perpétrés et 4 personnes qui ont subi des attouchements ont également répété l'abus qu'ils ont subi.

Nous avons donc constaté que les personnes ayant des antécédents d'abus et de négligence pendant l'enfance couraient un risque accru d'être arrêtés pour un crime sexuel par rapport aux personnes n'ayant pas de tels antécédents, et cet effet était principalement observé chez les hommes ayant des antécédents d'abus et de négligences physiques pendant l'enfance (Widom et Massey 2015). Selon une étude réalisée par Pellerin et al., les AICS ayant été victimes sont plus nombreux à avoir été exposés à des modèles familiaux inadéquats, à avoir manifesté certains troubles du comportement avant l'âge de 18 ans et à avoir des antécédents judiciaires pour des crimes sexuels. Cette tendance à la délinquance est cohérente avec les constatations antérieures selon lesquelles les enfants ayant survécu à la violence physique et à la négligence couraient un risque accru d'être arrêtés pour un crime violent et renforce la notion selon laquelle les crimes sexuels sont également des crimes violents (Pellerin et al., 2003).

Quand nous questionnons les participants au sujet du passage à l'acte tous disent être dans l'incompréhension de ce qui s'est passé. Toutefois, certains répondants (5/9) expliquent souvent le passage à l'acte par une consommation d'alcool mais également par un mal être, une pulsion ou d'autres soucis familiaux. Pour mieux comprendre ce problème de contrôle lié à la consommation d'alcool, nous avons donc fait de nouvelles recherches et certains auteurs établissent un lien entre la consommation et les agressions sexuelles. Tout d'abord, il est important de savoir qu'une recherche effectuée en 1978 par Aarens, et al. (Araji et Finkelhor, 1986) a conclu que l'alcool était présent dans 30 % à 40 % des AS envers les enfants/adolescents et qu'environ 45 % à 50 % des agresseurs sexuels d'enfants avait déjà eu des problèmes liés à l'alcool. Il nous semble opportun de rapporter ici les problèmes d'alcool que nous ont fait parvenir la plupart des répondants (6/9).

De plus, selon Ward, la consommation d'alcool est étroitement liée à l'autorégulation du comportement c'est-à-dire que l'alcool et/ou la drogue peut causer un échec de capacité d'autorégulation du comportement et de la pensée, ce qui augmenterait de façon conséquente le risque de commettre une agression sexuelle.

Cependant le fait que la consommation d'alcool et l'agression sexuelle coexistent fréquemment ne signifie pas que la consommation d'alcool cause l'agression sexuelle (Mouilso et Wilson). Selon Bègue, l'alcool est insuffisant comme simple corrélation entre l'alcoolisation et les violences car de nombreux co-facteurs sont présents. Il nous semble évident que dans le cadre de notre recherche un de ces facteurs peut-être la victimisation vécue à l'enfance.

Enfin nous aimerions attirer l'attention sur le lien entre la consommation d'alcool et les abus sexuels vécus à l'enfance. En effet, Watkins et Bentovim (1992) ont constaté que des preuves démontrent que les effets à long terme de la victimisation sexuelle pendant l'enfance sont associés à des troubles psychologiques chez les hommes adultes, avec un risque marqué de développement de l'abus d'alcool et de drogues (Craissaiti et al 2002).

Grâce aux études de Loftus et Prager concernant la mémoire et la reconstruction subjective de l'abus **une deuxième hypothèse s'était construite** : l'abus sexuel commis par les AICS durant l'enfance peut être le résultat d'une codification subjective de l'agression sexuelle vécue pendant l'enfance. Plusieurs des répondants (4/9) ont pendant les entretiens parlé d'« oubli », et de « tout mettre dans des tiroirs ».

Les abus sexuels vécus précocement ont été encodés dans la mémoire de manière subjective. Quand nous questionnons ces derniers plusieurs parlent de trou noir, de ne pas se rappeler clairement de ce qu'il s'est passé. Il faut savoir que ces amnésies sont des conséquences psychotraumatiques des violences vécues dont les mécanismes neuro-psychologiques sont une dissociation de sauvegarde (Van der Kolk, 1995, 2001). Celles-ci peuvent durer plusieurs dizaines d'années et entraîner une amnésie de l'enfance ce qui occasionne une impression d'être sans passé ni repère (Salmona, 2018). Cependant, les souvenirs peuvent revenir dans un premier temps de manière non verbale, fragmentés et sensoriels, puis se constituer progressivement en récit (Salmona, 2018). Nous avons pu constater entre nos répondants certains discours où ces derniers faisaient référence au fait que tout est revenu par après et que les abus qu'ils ont commis ont été posés suite à ces « flashes ». Plusieurs des participants ont également dit avoir oublié les « détails » des abus qu'ils ont subis mais s'en rappelaient petit à petit suite à la prise en charge qui est faite dans les équipes spécialisées. Selon Janet et Van der Kolk, ce récit personnel apporté au fur et à mesure de la prise en charge peut être appelé « mémoire explicite ».

Il est important de savoir que les amnésies traumatiques sont plus fréquentes quand les victimes sont des enfants abusés très jeunes, ayant subi des pénétrations par un membre de la famille et que ces violences ont été répétées (Salmona, 2015).

Un autre élément essentiel est le fait que certains AICS croyant ne pas avoir été abusés, ils pensaient qu'ils ne causeraient pas de tort vu qu'à ce moment-là ils ne voyaient pas le mal dans ce qu'ils avaient subis (même en cas de violences sexuelles graves). D'après les résultats des études de Briggs et Hawkins (1996) et de Lambie, Seymour, Lee et Adams (2002), les victimes de sexe masculin d'abus sexuels qui deviennent délinquants sexuels seraient ceux ayant érotisé l'abus sexuel vécu et qui auraient eu peu de support social durant leur jeunesse (Pellerin et all, 2003).

Il est souvent suggéré que la pédophilie peut être le résultat à long terme d'une expérience antérieure émotionnellement gratifiante de contact sexuel avec un adulte pendant l'enfance ou l'adolescence (Seghorn, Prentky, et Boucher, 1987). Théoriquement, pour l'enfant de sexe masculin émotionnellement privé et négligé, l'interaction sexuelle avec un homme plus âgé pourrait s'avérer réconfortante et agréable. Grâce au mécanisme d'identification avec le partenaire plus âgé, l'enfant ou l'adolescent de sexe masculin pourrait être prédisposé à avoir une relation sexuelle avec d'autres enfants ou adolescents de sexe masculin lorsqu'il sera adulte (Garland et Dougher 1990).

Enfin nous remarquons encore une fois l'effet du secret imposé à l'enfant car ce dernier n'ayant pas pu expliquer ce qu'il s'est passé à ses proches, a dû faire face aux abus seul et est donc resté avec des images faussées de la sexualité. Pour illustrer, un des participants nous a fait part du fait qu'il pensait que les attouchements qu'il a commis étaient un jeu car c'est ce que son papa lui disait étant petit.

Finalement, concernant la **dernière hypothèse** découlait du modèle de Finkelhor à propos du traumatisme sexuel et la tendance à la répétition face à un traumatisme et l'identification à l'agresseur. Il en est ressorti des entretiens que le modèle de Finkelhor est bien superposable à cette recherche.

De fait, une *dynamique traumatique* causant une sexualité modelée de manière inadaptée sur le plan développemental et dysfonctionnel est bien présente. La victimisation vécue à l'enfance semble avoir causé des idées fausses et des confusions sur le comportement et la moralité sexuelle une fois adulte étant donné que ceux-ci ont « découvert » la sexualité de manière inadaptée. Effectivement, il en ressort des discours que durant la victimisation les agresseurs ont imposé un secret implicite ou explicite aux

victimes ce qui semble avoir renforcé ce désarroi. Le traumatisme s'explique par les éléments qui suivent l'expérience d'abus.

Par ailleurs, comme le tabou de l'inceste est quasi universel et que les relations sexuelles dans une famille sont interdites, la transgression pervertit la relation (Damant 1993). Selon Finkelhor, au plus l'enfant se sent engagé dans la relation au plus cela est susceptible de déclencher un sentiment de confusion et de culpabilité. Lors de nos interviews, 8 des répondants ont affirmé que l'agresseur l'incitait à participer activement à l'activité.

Tous les AICS semblent avoir été confrontés à un sentiment de *trahison* même quand il est question d'un agresseur étranger car tous disent faire confiance à leur abuseur (9/9) cependant 2 d'entre eux disent ne pas avoir eu le sentiment d'être dupés ou trompés (Q2). Le sentiment d'abus est également ressenti envers les autres membres de la famille, qui n'ont pas pu empêcher l'abus, qui n'ont pas cru l'enfant ou qui ne lui ont pas montré comment se protéger (Damant 1993). Pendant les entretiens, un des répondants nous a expliqué qu'il en veut plus à sa maman qu'à son oncle, un autre a fait référence qu'il ne se sentait plus en sécurité parce que ses parents ne l'avaient pas cru suite aux abus de son oncle ou encore un dernier qui en voulait à son papa qui les avait quittés avant sa naissance.

Concernant l'*impuissance* qui est définie par Damant comme la conséquence du processus par lequel la volonté, les désirs et le sens d'efficacité de l'enfant sont transgressés. Le sentiment que l'espace corporel est envahi de façon répétée, sans que la victime y consente, est central dans les abus sexuels. L'enfant expérimente alors une peur de se faire blesser ou de se faire tuer s'il n'accepte pas de participer à l'abus. Ici, la victime n'a pas simplement le sentiment d'être trahie, mais ressent plutôt que sa vie est en danger (Damant 1993). Concernant la peur de vie en danger, 5 sur 9 sondés ont répondu par l'affirmative.

Enfin, la dernière dynamique qui concerne la *stigmatisation* est une cicatrice, une marque laissée par une blessure. Par extension, un stigmatisme psychologique est la cicatrice d'une blessure laissée sur le plan émotif. La stigmatisation est donc le mécanisme qui transmet à l'enfant des messages négatifs à son égard, modifiant par le fait même son image de soi (Damant 1993). Le secret imposé par l'abuseur revient encore une fois ici. Effectivement l'enfant qui se tait, pour se protéger de la réaction de l'entourage, pour protéger l'abuseur ou se protéger de celui-ci, se sent lié à ce dernier. Il s'ensuit que la victime se sent responsable de l'abus et développe donc de la honte et de la culpabilité au sujet des activités abusives (Damant 1993). Il en ressort également des résultats que la majorité (5/9) des AICS ont eu un sentiment de honte suite à l'abus qu'ils ont subi. La connaissance des tabous sociaux à l'égard de l'inceste peut également augmenter la culpabilité que ressent l'enfant. Sachant que les relations qu'il vit sont interdites, l'enfant se sent encore plus coupable et méchant (Damant 1993). Dans notre étude entre les 9 AICS sondés, 6 ont été victimes d'incestes. Dans les abus intrafamiliaux, le facteur traumatogène est l'élément qui à la base aurait dû participer à la protection de la victime, à son développement et à son épanouissement (Becker, 2009). Nous voulons également préciser que l'inceste ne se limite pas aux parents et aux enfants mais comprend également tout autre forme d'autorité parentale avec ou sans lien de sang.

6.2.Résultats

6.2.1. Santé mentale

Selon Joiner, les survivants d'abus sexuels d'enfants étaient surreprésentés dans les populations en santé mentale. Au moment de la rencontre sur 9 répondants 6 avaient déjà eu un passage soit dans un EDS soit à l'annexe psychiatrique de la prison de Lantin. Toutefois, notre interprétation peut être biaisée puisque nous avons rencontré notre échantillon via deux équipes spécialisées dans le traitement et la guidance des AICS.

Une méta-analyse récente a révélé que ceux qui avaient subi une agression sexuelle signalaient une psychopathologie nettement plus élevée que ceux qui n'avaient pas été agressés (Hall et al., 2019). L'agression sexuelle cause un risque accru de développer une gamme de diagnostics psychiatriques, et le risque le plus élevé est l'état de stress post traumatique (ESPT)¹², ce qui n'est pas surprenant étant donné que l'expérience du traumatisme est un critère de diagnostic. Il est moins clair si la prévalence plus élevée montre d'autres troubles psychiatriques tels que la dépression, les troubles liés à l'utilisation de substances et les troubles de l'alimentation sont directement liés à l'expérience d'un traumatisme sexuel ou sont secondaires au ESPT (Hall et al., 2019).

Selon Glowinsky, la maltraitance vécue durant l'enfance peut entraîner un certain nombre de difficultés plus tard dans la vie, notamment un risque accru de décès par le suicide. Lors des entretiens, deux de nos répondants ont expliqué qu'ils ont fait des tentatives de suicide mais non pas à cause de ce qu'ils ont vécu mais en raison de ce qu'ils ont fait. Un des répondants disait ne pas vouloir devenir comme son ex-beau-père : un pédophile.

Enfin, comme nous pouvons le constater dans nos résultats, 5 sur 9 des répondants affirment avoir eu des problèmes psychologiques suite aux agressions qu'ils ont subies : détresse psychologique, problème somatique, etc.

6.2.2. Blâme

Lors des interviews, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer l'auto-accusation de certains répondants (7/9) qui expliquent, qu'étant enfants, ils recherchaient les activités sexuelles. Dans la littérature sur les agressions sexuelles, le blâme est largement conceptualisé comme une attribution cognitive de la faute de l'agression sexuelle à la victime (Feiring, Taska et Lewis, 1996). Le blâme est généralement conceptualisé à partir de deux perspectives : soi et l'autre. L'auto-culpabilité apparaît lorsque la victime évalue l'agression, y compris pourquoi l'agression s'est produite, et se blâme pour cela (Ullman, et al., 2014). Encore une fois, 5/9 participants expliquent avoir eu le sentiment de honte suite aux abus qu'ils ont subis.

Des études empiriques ont examiné l'impact de l'auto-accusation sur le rétablissement et rapportent des résultats mitigés. Selon Janoff-Bulma, et Wortman (1977) l'auto-accusation conduit à une meilleure récupération, alors que Frazier et Schauben (1994) trouvent aucun impact ou aucun impact négatif. Pour

¹² se manifeste chez les personnes ayant été confrontées à un événement particulièrement traumatisant, provoquant une peur et/ou une détresse importante de manière soudaine.

résoudre ces résultats contradictoires, Ronnie Janoff-Bulman (1979) a développé une théorie du contrôle révisée incorporant des aspects de la théorie du monde juste, dans laquelle elle a distingué deux types d'auto-blâme : l'auto-blâme comportemental et l'auto-critique caractérologique (Bhuptani et Messman-Moore, 2019).

L'auto-accusation comportementale est définie comme une attribution cognitive où la victime blâme son comportement contrôlable (et modifiable) pour l'agression, la victime se dit par exemple "Je n'aurais pas dû descendre cette ruelle sombre seule tard dans la nuit ». Conformément à la théorie du contrôle, l'auto-accusation comportementale a été conceptualisée à l'origine comme étant adaptative pour le rétablissement en augmentant la perception de contrôle de l'individu sur une victimisation ultérieure. En revanche, l'auto-accusation caractérologique a été définie comme une attribution cognitive où la victime blâme son caractère non modifiable pour l'agression sexuelle ici la victime se dit par exemple " C'est arrivé parce que je suis une mauvaise personne" (Bhuptani et Messman-Moore, 2019). De plus, selon Janoff-Bulman (1979) l'auto-accusation caractérologique peut être la forme plus nuisible et peut conduire à de mauvais résultats étant donné que les traits de caractère sont interprétés comme étant plus globaux et stables, alors que les comportements peuvent être modifiés (Bhuptani et Messman-Moore, 2019). Concernant nos répondants, il nous semble que ces derniers font preuve d'auto-blâme comportemental. En effet, le fait qu'ils disent qu'ils recherchaient la relation peut affirmer cette idée.

6.2.3. Comportements et sentiments sexuels non-contrôlés

De notre analyse, il en est ressorti également que 5/9 personnes ont répondu avoir « eu des pensées sexuelles non-contrôlées » et 6/9 personnes avoir « eu des comportements sexuels non-contrôlés »

Dans la littérature ces comportements sont nommés comme étant des comportements sexuellement compulsifs (CSC) ou des comportements hypersexuels. Selon Derbushire et Grant (2015) ils se caractérisent par une préoccupation pour le sexe et un manque de contrôle des impulsions (Meyer et al., 2017). La plupart des chercheurs s'accordent à dire que les individus s'engagent dans ces comportements malgré des conséquences négatives entraînant des troubles de santé mentale. Selon Kuzma et Black, le CSC entraîne souvent une altération du fonctionnement quotidien et peut ressembler de près au trouble obsessionnel compulsif, car il est également multiphasique et s'intensifie sans traitement (Meyer et al., 2017). Kuzma et Black ont noté que le cycle du trouble obsessionnel-compulsif commence souvent lorsqu'une personne agit selon ses préoccupations sexuelles pour faire face à des émotions douloureuses (Meyer et al., 2017). La gratification initiale procurée par ces comportements se transforme en sentiments de désespoir, de culpabilité et d'isolement lorsque la personne regrette la façon dont elle a satisfait son besoin sexuel. Le besoin de réduire les émotions négatives qui en découlent intensifie le désir de réintégrer le cycle.

Une étude réalisée par Blain et al. (2012) a révélé que les agressions sexuelles vécues à l'enfance étaient plus fortement liées au CSC qu'à la violence physique ou émotionnelle. Des chercheurs ont fait valoir qu'une compréhension déformée de la sexualité résultant de la victimisation sexuelle vécue durant l'enfance peut conduire à un comportement sexuel anormal (Aaron ; Vaillancourt-Morel et al., 2015). Par exemple, Aaron a noté que les garçons abusés sexuellement en tant qu'enfants d'âge préscolaire étaient susceptibles de développer un CSC plus tard dans la vie parce qu'ils étaient plus susceptibles d'externaliser la détresse psychologique causée par l'abus (Meyer et al., 2017).

6.2.4. Orientation sexuelle

L'abus sexuel met en question la construction de l'identité sexuelle dans la mesure où l'abus envers les hommes confronte les victimes à l'homosexualité (Ewering et al. 2013). Selon Ewering et al., 80% des hommes ayant été victimes d'abus sexuels l'ont été par un homme. En effet, la proportion d'abus homosexuels est très importante et conduit à s'interroger sur ses conséquences quant à la construction de l'identité sexuelle de l'individu : l'abus viendrait perturber la construction de celle-ci en entraînant un questionnement envahissant. Cette problématique induit des difficultés dans la façon de vivre sa sexualité, ainsi que des angoisses relativement à la représentation de l'homosexualité et à la crainte de devenir soi-même auteur (Ewering et al. 2013).

6.2.5. Techniques de neutralisation et de justification morale

Enfin, nous avons rencontré plusieurs fois des discours minimisant tant les faits subis ou commis. Pour expliquer cela nous allons d'abord définir ce que veut dire techniques de neutralisation et de justification morale.

Premièrement selon Sykes et Matza (1957), la plupart des normes peuvent être considérées comme des guides qualifiés pour l'action, limités dans leur caractère applicable en fonction de la période, du lieu, des personnes et des circonstances. Par conséquent, l'individu peut « neutraliser » temporairement certaines normes qui devraient en principe l'empêcher d'accomplir l'acte répréhensible, lui donnant alors « la liberté de s'engager dans la délinquance sans sérieux dommage pour son image de soi » et « c'est en apprenant ces techniques que les jeunes deviennent délinquants, plutôt qu'en apprenant des impératifs moraux, des valeurs ou des attitudes se trouvant en contradiction direct avec ceux de la société dominante (Sykes et Matza 1957).

Deuxièmement, selon Bandura, le système de croyances qui forme le sentiment d'efficacité personnelle est le fondement de la motivation et de l'action, et partant, des réalisations et du bien-être humain. Les croyances d'efficacité se construisent à travers différents processus cognitifs individuels qui exercent une influence unique sur le sujet (Bandura, 1997).

Comme dit dans l'analyse, nous avons donc remarqué que lors des entretiens effectués, tous les AICS ont fait preuve de déni de dommage et deux des répondants ont fait appel à des techniques de neutralisation tel que le déni de responsabilité de Sykes et Matza autrement appelé attribution de la faute par Bandura.

6.3. Les forces de l'étude

Cette étude, a pu être réalisée grâce à la participation des 9 répondants. Nous avons constaté que tous les répondants ont été ravis de répondre à nos questions en voyant que notre but était de les aider à comprendre ce qui a pu se passer. Nous pensons que notre recherche les a aidés à se questionner de manière plus poussée.

Aussi, étant donné que le sujet de l'étude a intéressé les participants, nous pensons que cela a permis aux répondants de répondre à nos questions de manière honnête et sincère. En effet, ces derniers nous

ont remerciés pour notre intérêt et nous ont demandé s'ils pouvaient avoir un retour une fois la recherche terminée.

Enfin, nous pensons que le fait que cette recherche soit mixte a permis une investigation de plusieurs facettes de la problématique. En effet, les entretiens semi-directifs ont permis une étude plus approfondie tandis que les questions ont permis de refléter les sentiments de manière la plus fidèle. Les résultats ont parfois permis d'approuver le discours des AICS mais a aussi parfois été en contradiction avec celui-ci. Ces résultats nous ont rassurés dans notre démarche de recherche.

6.4. Les limites de l'étude

Au vu de la sensibilité du sujet de l'étude, malgré les dispositions que nous avons mises en place, nous ne passons pas outre de la possibilité que les répondants peuvent ne pas se sentir à l'aise de répondre à certaines questions.

Nous avons remarqué également que la plupart des AICS tenaient un discours semblable quant aux remords suite au passage à l'acte ce qui nous fait penser à un discours appris sans de réelle mise en question. Il peut également s'agir de biais de désirabilité sociale qui consiste pour le sujet à se montrer sous une facette positive lorsqu'il est interrogé pour ne pas exposer ses pratiques sexuelles qui peuvent être vues comme marginales par la société (André 2021).

Il se peut également que les sujets ont fait preuve de biais de confirmation concernant notre recherche.

De plus, pour plus de fidélité possible, nous avons fait le choix d'une recherche mixte. Cependant le fait que notre questionnaire ne soit pas un questionnaire standardisé est un biais dont nous sommes conscients. En effet, nous avons pu remarquer que certains AICS ne comprenaient pas le sens de certaines de nos questions mais la présence du chercheur a pu combler cette incompréhension.

6.5. Implication possible de notre étude

Au terme de cette recherche, nous pensons qu'il serait très intéressant de répliquer notre étude sur un échantillon plus grand et plus diversifié. Effectivement, n'ayant pas de profil type, étendre la recherche aux AICS tels que les agresseurs sexuels adultes serait intéressante. Il nous semble pertinent également de faire une recherche en comparant la victimisation sexuelle vécue pendant l'enfance par des auteurs femmes vs. la victimisation sexuelle vécue pendant l'enfance par des auteurs hommes.

Une recherche comparant la corrélation entre les abus subis et les abus commis serait également intéressante. Effectivement, nous avons pu constater que la plupart du temps les AICS recherchent ce qu'ils ont vécu pendant l'enfance. Évidemment, nous ne pouvons pas nier l'influence importante que joue le fait d'avoir été confronté à un secret tant implicite qu'explicite.

De plus, nous avons vu l'importance des processus de neutralisation et de justification morale dans le passage à l'acte. Le fait de penser qu'ils ne sont pas les seuls responsables ou qu'ils n'ont pas fait ce qu'ils ont subi peut également jouer un rôle dans le passage à l'acte. Il nous semble donc évident que faire une recherche sur les processus de neutralisation et de justification morale par des AICS ayant été victimes d'abus sexuels durant l'enfance peut également être intéressant.

La non prise en charge à l'enfance suite aux agressions subies est également un des facteurs cités par les AICS. Effectivement, tous ont parlé du fait qu'ils n'ont pas été pris en charge à l'enfance et qu'ils n'ont pas pu parler de ce qu'ils ont enduré, donc une recherche comparant les AICS qui ont été pris en charge et ceux qui ne l'ont pas été peut également être intéressante.

Enfin, lors de nos entretiens certains des AICS nous ont confié que leurs orientations sexuelles pouvaient également venir du fait qu'ils ont été abusés étant enfant. Conscient de la sensibilité du sujet, il nous semble néanmoins intéressant de rechercher la corrélation entre les agressions sexuelles vécues à l'enfance et l'orientation sexuelle. Dans une étude, Finkelhor (1984) a découvert que les garçons victimes d'hommes plus âgés étaient quatre fois plus susceptibles de s'engager dans une activité homosexuelle que les autres, bien qu'il ait mis en garde contre l'hypothèse selon laquelle la victimisation mène à l'homosexualité (Craissati et al. 2002).

La transmission intergénérationnelle peut aussi être étudiée. Il est évident que cette transmission est plus fréquente chez les victimes masculines. Il nous semble intéressant d'étudier la cause de ceci.

7. Conclusion

Dans le cadre de cette étude, nous avons tenté de mieux comprendre le(s) lien(s) éventuel(s) entre la victimisation sexuelle vécue durant l'enfance et le passage à l'acte à l'âge adulte. Pour cela nous avons sondé des AICS ayant subis des agressions sexuelles pendant l'enfance pour qu'ils puissent donner leur point de vue.

Nos résultats nous ont permis de constater que la majorité des répondants font un lien entre leur victimisation et leur passage à l'acte. Par conséquent, une victimisation sexuelle vécue durant l'enfance peut engendrer un passage à l'acte de nature sexuelle. Le fait qu'étant enfant l'AICS n'a pas ressenti cet abus comme tel est aussi un facteur important dans la codification de ce dernier. En effet, la victimisation engendrera de fausses idées concernant la sexualité ce qui peut engendrer des distorsions.

Nous avons également observé, lors des entretiens, que tous nos répondants ont « découvert » la sexualité à travers cette victimisation. Les secrets imposés aux enfants et les minimisations faites durant les abus subis ont également perturbé la vision de la sexualité chez les AICS et ont résulté des processus de neutralisation et de justification morale.

Nous espérons que cette recherche permettra de rappeler encore une fois que les AICS n'ont pas qu'une seule facette : des agresseurs, des monstres mais peuvent également être des victimes.

8. Bibliographie

Articles scientifiques

Anadón, M. (2019). Les méthodes mixtes : implications pour la recherche « dite » qualitative. *Recherches qualitatives*, 38(1), 105–123.

<https://doi.org/10.7202/1059650ar>

Araji, S., & Finkelhor, D. (1986). Abusers : A review of the research. In D. Finkelhor (Ed.) "A sourcebook on child sexual abuse" (pp. 89-118). Beverly Hills : Sages Publications

Bandura, A., Barbaranelli, C., Caprara, G. V., et Pastorelli, C. (1996). *Mechanisms of moral disengagement in the exercise of moral agency*. *Journal of Personality and Social Psychology*, Vol. 71, No. 2, 364-374.

Bandura, A. (2002). *Selective Moral Disengagement in the Exercise of Moral Agency*. *Journal of Moral Education*, Vol. 31, No. 2, 102.

Baglivio, Jackowski, K., Greenwald, M. A., et Howell, J. C. (2014). Serious, violent, and chronic juvenile offenders: A statewide analysis of prevalence and prediction of subsequent recidivism using risk and protective factors baglivio et al. serious, violent, and chronic juvenile offenders. *Criminology et Public Policy*, 13(1), 83–116.

<https://doi.org/10.1111/1745-9133.12064>

Basto-Pereira, Miranda, A., Ribeiro, S., et Maia, Â. (2016). Growing up with adversity: From juvenile justice involvement to criminal persistence and psychosocial problems in young adulthood. *Child Abuse et Neglect*, 62, 63–75.

<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2016.10.011>

Bègue, L. (2003). Connaitre les délinquances. In S. Roché (Ed.). *En quête de sécurité. Causes de la délinquance et nouvelles réponses* (pp. 39-44). Paris : Armand Colin.

Bègue, L. (2008). L'alcool rend-il violent ? *Cerveau & Psycho*, 29, 48-53.

Black, D.A., Heyman, R.E., et Smith Slep, A.M. (2021). Risk factors for child sexual abuse. *Agression and Violent Behavior* 6 203-229.

[http://dx.doi.org/10.1016/S1359-1789\(00\)00023-9](http://dx.doi.org/10.1016/S1359-1789(00)00023-9)

Briere, J. et Conte, J. (1991). Self-reported Amnesia for Abuse in Adults Molested as Children. *Journal of Traumatic Stress*, Vol. 6, No 1, 1993.

Browne, A. et Finkelhor, D. (1986). Impact of Child Sexual Abuse: A Review of the Research. *Psychological Bulletin*, Vol. 99, NO 1, 66-77

Collin-Vézina, et Cyr, M. (2003). La transmission de la violence sexuelle: description du phénomène et pistes de compréhension. *Child abuse et neglect*, 27(5), 489–507.

[https://doi.org/10.1016/S0145-2134\(03\)00038-3](https://doi.org/10.1016/S0145-2134(03)00038-3)

Craissati, J., McClurg, G. et Browne, K. (2002). Characteristics of perpetrators of child sexual abuse who have been sexually victimized as children. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*. Vol. 14, No. 3, July 2002.

Curtis, L.A. 1973. "Victim Precipitation and Violent Crime." *Social Problems* 21:594– 605.

Dallam, S.J., David H. Gleaves, D.H., Kraemer, H.C., Gleaves, D.H., Silberg, J.L. et Siegel D. (2001). The Effects of Child Sexual Abuse: Comment on Rind, Tromovitch, and Bauserman. *Psychological Bulletin*, Vol. 127, No. 6. 715-733

Damant, D. (1993). La dynamique traumatisante des abus sexuels et leurs conséquences à long terme. *Service social*, 42(2), 51–61.

<https://doi.org/10.7202/706617ar>

Deblinger, E., McLeer, S.V., Atkins, MS., Ralphe, D., Foa,E., Post-traumatic stress in sexually abused, physically abused, and nonabused children, *Child Abuse et Neglect*, Volume 13, Issue 3, 1989, Pages 403-408,

[https://doi.org/10.1016/0145-2134\(89\)90080-X](https://doi.org/10.1016/0145-2134(89)90080-X)

Denis, I., Brennstuhl, M.-J. et Tarquinio, C. (2020). Les conséquences des traumatismes sexuels sur la sexualité des victimes : une revue systématique de la littérature, *Sexologie*, 29, 198-217

Dixon, L., Browne, K., et Hamilton-Giachritsis, C. (2005). Risk factors of parents abused as children: A mediational analysis of the intergenerational continuity of child maltreatment (part I). *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 46, 47–57.

Drapeau, M. (2004). Les critères de scientificité en recherche qualitative. *Pratiques psychologiques*, 10, 79 – 86.

Easton, Renner, L. M., et O’Leary, P. (2013). Suicide attempts among men with histories of child sexual abuse: Examining abuse severity, mental health, and masculine norms. *Child Abuse et Neglect*, 37(6), 380–387.

<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2012.11.007>

Ewering, N., Morosini, K., Cuttelod, T. & Roman, P. (2013). Les hommes victimes d’abus sexuels dans l’enfance : dynamique psychique et groupe. *Criminologie*, 46(1), 221–241.

<https://doi.org/10.7202/1015300ar>

Dobash, R. P., Carnie, J., et Waterhouse, L. (1993). Child sexual abusers: Recognition and response. In L. Waterhouse (Ed.), *Child abuse and child abusers* (pp. 113-135). London.

Fang, X., et Corso, P. (2007). Child maltreatment, youth violence, and intimate partner violence: Developmental relationships. *American Journal of Preventive Medicine*, 33, 281–290.

<https://doi:10.1016/j.amepre.2007.06.003>

Feiring, C., Taska, L., & Lewis, M. (1996). A process model for understanding adaptation to sexual abuse: The role of shame in defining stigmatization. *Child Abuse & Neglect*, 20, 767–782.
[https://doi.org/10.1016/0145-2134\(96\)00064-6](https://doi.org/10.1016/0145-2134(96)00064-6)

Filipas, H.H. et. Ullman, S.E. (2006). Child Sexual Abuse, Coping Responses, Self-Blame, Posttraumatic Stress Disorder, and Adult Sexual Revictimization, *Journal of Interpersonal Violence* Volume 21 Number 5.
<https://10.1177/0886260506286879>

Finkelhor. (1990). Early and Long-Term Effects of Child Sexual Abuse: An Update. *Professional Psychology, Research and Practice*, 21(5), 325–330.
<https://doi.org/10.1037/0735-7028.21.5.325>

Freund, K. et M. Kuban (1994). The basis of the abused abuser theory of pedophilia: A further elaboration on an earlier study. *Archives of Sexual Behavior* 23:553-563.

Freund, K., Watson, R. et Dickey R. (1990). Does Sexual Abuse in Childhood Cause Pedophilia: An Exploratory Study. *Archives of Sexual Behavior*, Vol 19, No. 6.

Garland, R.J. et Dougher M.J. (1990). The Abused/Abuser Hypothesis of Child Sexual Abuse: A Critical Review of Theory and Research. In: Feierman, J.R. (eds) *Pedophilia*. Springer, New York, NY.
https://doi.org/10.1007/978-1-4613-9682-6_20

Gilbert, R., Widom, C. S., Browne, K., Fergusson, D. M., Webb, E., et Janson, S. (2009). Burden and consequences of child maltreatment in high-income countries. *The Lancet*, 373, 68–81.
[https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(08\)61706-7](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(08)61706-7)

Glowinski, A. L., Bucholz, K. K., Nelson, E. C., Fu, Q., Madden, P., Reich, W., et al. (2001). Suicide attempts in an adolescent female twin sample. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 40, 1300–1307.

Guyon, R., Fernet, M., Canivet, C., Tardif, M. et Godbout, N. (2020). Sexual self-concept among men and women child sexual abuse survivors: Emergence of differentiated profiles. *Child Abuse et Neglect*, 104 104481.
<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2020.104481>

Hayez, J.-Y. et de Becker, E. *La pédophilie*. Les Éditions jésuites - Fidélité : (Belgium) Namur (2018)
<http://hdl.handle.net/2078.1/214579>

Herman, J. L., et Schatzow, E. (1987). Recovery and verification of memories of childhood sexual trauma. *Psychoanalytic Psychology*, 4, 1-14.

Hilton, M.R. et Mezey, G.C. (1996). Victims and Perpetrators of Child Sexual Abuse. *British Journal of Psychiatry* (1996), 169, 408-415.
<https://10.1192/bjp.169.4.408>

Horwitz, A. V., Widom, C. S., McLaughlin, J., et White, H. R. (2001). The impact of childhood abuse and neglect on adult mental health: A prospective study. *Journal of Health and Social Behavior*, 42(2), 184–201.

<https://doi.org/10.2307/3090177>.

Hussey, J.M, Chang, J.J. et Jonathan B. Kotch, J.B. (2006). Child Maltreatment in the United States: Prevalence, Risk Factors, and Adolescent Health Consequences, *Pediatrics* Volume 118, Number 3.

<https://doi:10.1542/peds.2005-2452>

Janoff-Bulman, R. (1979). Characterological versus behavioral self-blame: Inquiries into depression and rape. *Journal of Personality and Social Psychology*, 37, 1798–1809.

<https://doi.org/10.1037//0022-3514.37.10.1798>

Jannof- Bulman, R. J., & Wortman, C. B. (1977). Attributions of blame and coping in the “real world”: Severe accident victims react to their lot. *Journal of Personality and Social Psychology*, 35, 351–363.

<https://doi.org/10.1037//0022-3514.35.5.351>

Jespersen, A. F., Lalumière, M. L., et Seto, M. C. (2009). Sexual abuse history among adult sex offenders and non-sex offenders: A meta-analysis. *Child Abuse et Neglect*, 33, 179- 192.

John N. Briere, J.N. et Elliott, M.D. (1994) Immediate and Long-Term Impacts of Child Sexual Abuse. *The Future of Children*, Summer - Autumn, 1994, Vol. 4, No. 2, *Sexual Abuse of Children*, pp. 54-69.

<http://www.jstor.com/stable/1602523>

Joiner Jr, T.E., Sachs-Ericsson, N.J., Wingate, L.R., Brown, J.S., Anestis, M.D. et Selby, E.A. (2007). Childhood physical and sexual abuse and lifetime number of suicide attempts: A persistent and theoretically important relationship. *Behaviour Research and Therapy*, 45 (2007) 539–547

<https://doi:10.1016/j.brat.2006.04.007>

Kaufman, J., et Zigler, E. (1987). Do abused children become abusive parents? *American Journal of Orthopsychiatry*, 57, 186–192.

Kempeneers, P. (2000). *Pédophilie : un synopsis clinique*.

Kozak, R.S., Gushwa, M. et Cadet, T.J. (2018) Victimization and Violence: An Exploration of the Relationship Between Child Sexual Abuse, Violence, and Delinquency, *Journal of Child Sexual Abuse*, 27:6, 699-717,

<https://doi.org/10.1080/10538712.2018.1474412>

Kuzma, J. M., & Black, D. W. (2008). Epidemiology, prevalence, and natural history of compulsive sexual behavior. *Psychiatric Clinics of North America*, 31, 603–611.

<https://10.1016/j.psc.2008.06.005>

Lee, J.K.P., Jackson, H.J., Pattison, P. et Ward, T. (2002). Developmental risk factors for sexual offending, *Child Abuse et Neglect*, 26 (2002) 73–92.

- Langevin, R., Hébert, M. et Cabecinha-Alati, S. (2020), Multilevel factors associated with the intergenerational continuity of child sexual abuse, *Children and Youth Services Review*, 113 105007
<https://doi.org/10.1016/j.chilyouth.2020.105007>
- Lemaigre, C., Taylor, E.P. et Gittoes, C. (2017). Barriers and facilitators to disclosing sexual abuse in childhood and adolescence: A systematic review. *Child Abuse et Neglect* 70 (2017) 39–52
<http://dx.doi.org/10.1016/j.chiabu.2017.05.009>
- Loftus, E. F. (1993). The reality of repressed memories. *American Psychologist*, 48, 518–537.
- Mathews, B. et Collin-Vezina, D. (2019). Child Sexual Abuse: Toward a Conceptual Model and Definition. *Trauma, violence, et abuse* 2019, Vol. 20(2) 131-148
<https://10.1177/1524838017738726>
- McCloskey, L.A. et Bailey, J. (2000). The intergenerational Transmission of Risk for Childhood Sexual Abuse. *Journal of Interpersonal Violence*. Vol. 15 No. 10 1019-1035.
- McGrath, S.A., Nilsen, A.A. et Kerley K.R. (2011). Sexual victimization in childhood and the propensity for juvenile delinquency and adult criminal behavior: A systematic review. *Aggression and Violent Behavior* 16 485-492.
<https://doi:10.1016/j.avb.2011.03.008>
- Meade, Jennings, W. G., Gover, A. R., et Richards, T. N. (2017). On the linkage between sexual violence victimization and intimate partner violence outcomes among male and female college students. *Journal of Aggression, Conflict and Peace Research*, 9(4), 257–268.
<https://doi.org/10.1108/JACPR-05-2017-0289>
- Meyer, D., Cohn, A., Robinson, B., Muse, F. et Hughes, R. (2017) Persistent Complications of Child Sexual Abuse: Sexually Compulsive Behaviors, Attachment, and Emotions, *Journal of Child Sexual Abuse*, 26:2, 140-157.
<https://10.1080/10538712.2016.1269144>
- Milcent, M.-P. (1999). Quand les garçons abusés sexuellement deviennent des pères incestueux: Connaissances et controverses. *Handicap, Revue de Sciences Humaines et Sociales*. Numéro spécial « sexualité et institutions », 83, 45-61
- Mullen, P.E., Martin, J.L., Anderson J.C., Romans, E.S. et Pethrherbison, G. (1993). Childhood Sexual Abuse and Mental Health in Adult Life, *British Journal of Psychiatry*, 163, 721-732;
- Nash, M.R., Timothy L. Hulsey, T.L., Sexton, M.C., Tina L. Harralson, T.L. et Lambert, W. (1993). *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, Vol. 61. No. 2. 276-283.
- O’Leary, P. J. (2001). Working with males who have experienced childhood sexual abuse. In B. Pease et P. J. Camilleri (Eds.), *Working with men in the human services* (pp. 80-92). Crows Nest, Australia: Allen et Unwin.
- O’Leary, P. J. (2009). Men who were sexually abused in childhood: Psychological functioning and coping strategies. *Child Abuse et Neglect*, 33, 471-479.

<https://doi:10.1016/j.chiabu.2009.02.004>

O’Leary, P. J., et Barber, J. (2008). Gender differences in silencing following childhood sexual abuse. *Journal of Child Sexual Abuse*, 17, 133-143.

<https://doi:10.1080/10538710801916416>

O’Leary, P.J., Easton, S.D., et Gould, N. (2017). The Effect of Child Sexual Abuse on Men: Toward a Male Sensitive Measure. *Journal of Interpersonal Violence*, Vol. 32(3) 423–445.

<https://doi:10.1177/0886260515586362>

O’Leary, P. J., et Gould, N. (2009). Men who were sexually abused in childhood and subsequent suicidal ideation: Community comparison explanations and practice implications. *British Journal of Social Work*, 39, 950-968.

<https://doi:10.1093/bjsw/bcn130>

Paine, M. L., et Hansen, D. J. (2002). Factors influencing children to self-disclose sexual abuse. *Clinical Psychology Review*, 22(2), 271–295.

[https://doi.org/10.1016/S0272-7358\(01\)00091-5](https://doi.org/10.1016/S0272-7358(01)00091-5)

Paillé, P. et Mucchielli, A. (2012,) *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (pp. 407-415). Paris: Armand Colin.

<https://doi.org/10.3917/arco.paill.2012.01.0407>

Papalia, N.L., Mann, E. et Ogloff, J.R.P. (2021). Child Sexual Abuse and Risk of Revictimization: Impact of Child Demographics, Sexual Abuse Characteristics, and Psychiatric Disorders, *Child Maltreatment*, Vol. 26(1) 74-86.

<https://10.1177/1077559520932665>

Papalia, N.L, Luebbers, S., Ogloff, J.R.P, Cutajar, M., Mullen, P.E. et Mann, E. (2017). Further victimization of child sexual abuse victims: A latent class typology of re-victimization trajectories. *Child Abuse et Neglect*, 66 112-129.

<http://dx.doi.org/10.1016/j.chiabu.2017.02.040>

Pellerin, B., St-Yves, M. et Guay, J-P. (2003). La théorie de l’abusé-abuseur en délinquance sexuelle : Qui dit vrai ? *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*.

Pereda, N., Guilera, G., Forns, M. et Gómez-Benito, J. (2009). The intergenerational epidemiology of child sexual abuse : A continuation of Finkelhor. *Child Abuse et Neglect*, (2009) 331-342.

<https://doi:10.1016/j.chiabu.2008.07.007>

Polusny, M.A. et Follette, V.M. (1995). Long-term correlates of child sexual abuse: Theory and review of the empirical literature. *Applied et Preventive Psychology*, 4:143-166.

Rebecca, S.K., Gushwa, M. et. Cadet, T,J. (2018) Victimization and Violence: An Exploration of the Relationship Between Child Sexual Abuse, Violence, and Delinquency, *Journal of Child Sexual Abuse*, 27:6, 699-717.

<https://10.1080/10538712.2018.1474412>

Salmona M. L'amnésie traumatique : un mécanisme dissociatif pour survivre, Dunod, 2018 ; in Victimologie, évaluation, traitement, résilience, sous la direction de Roland Coutanceau et Claire Damiani, Dunod, 2018: pp 71-85

Seghorn, T. K., Prentky, R. A., & Boucher, R. J. (1987). Childhood sexual abuse in the lives of sexually aggressive offenders. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 26(2), 262–267.

<https://doi.org/10.1097/00004583-198703000-00025>

Seto, M.C. (2009). Pedophilia, *The Annual Review of Clinical Psychology*, Annu. Rev. Clin. Psychol. 2009. 5:391–407

<https://10.1146/annurev.clinpsy.032408.153618>

Seto, M. C., et Lalumière, M. L. (2010). What is so special about male adolescent sexual offending ? A review and test of explanations through meta-analysis. *Psychological Bulletin*, 136, 526-575.

Shaffer, A., Huston, L. et Egeland, B. (2007). Identification of child maltreatment using prospective and self-report methodologies: A comparison of maltreatment incidence and relation to later psychopathology. *Child Abuse et Neglect*, 21 682-692.

<https://doi:10.1016/j.chiabu.2007.09.010>

Stoltenborgh, M, Van Ijzendoorn, M.H., M. Euser, E.M, et Marian J. Bakermans-Kranenburg, M.J. (2011). A Global Perspective on Child Sexual Abuse: Meta-Analysis of Prevalence Around the World. *Child Maltreatment*,16(2) 79-101.

<https://10.1177/1077559511403920>

Thornberry, T. P., et Henry, K. L. (2013). Intergenerational continuity in maltreatment. *Journal of Abnormal Child Psychology*, 41, 555–569.

<https://doi.org/10.1007/s10802-012-9697-5>

Ullman, S. E., Peter-Hagene, L. C., & Relyea, M. (2014). Coping, emotion regulation, and self-blame as mediators of sexual abuse and psychological symptoms in adult sexual assault. *Journal of Child Sexual Abuse*, 23, 74–93.

<https://doi.org/10.1080/10538712.2014.864747>

Young, M. S., Harford, K., Kinder, B., et Savell, J. K. (2007). The relationship between childhood sexual abuse and adult mental health among undergraduates: Victim gender doesn't matter. *Journal of Interpersonal Violence*, 22, 1315-1331.

<https://doi:10.1177/0886260507304552>

Wahid Satar,S.N.A., Norhayati, M.N., Sulaiman, Z., Othman, A., Yaacob, L.H. et Nik Hazlina, N.H. (2021). Predisposing Factors and Impact of Child Victimization: A Qualitative Study. *Int. J. Environ. Res. Public Health* ,18,9373.

<https://doi.org/10.3390/ijerph18179373>

Ward, T. et Siegert. R.J. (2002). Toward a comprehensive theory of child sexual abuse: A theory knitting perspective, *Psychology, Crime and Law*, 8:4, 319-351,

<https://10.1080/10683160208401823>

Wark, J. et Vis, J.A. (2018). Effects of Child Sexual Abuse on the Parenting of Male Survivors. *Trauma, violence, et abuse*, Vol. 19(5) 499-511

<https://10.1177/1524838016673600>

Watkins, B., et Bentovim, A. (1992). The sexual abuse of male children and adolescents: A review of current research. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 33, 197–248.

Whitaker, D.J., Le, B., Hanson, R.K., Charlene K. Baker, C.K., McMahon, P.M., Ryan, G., Klein, A. et Rice, D.D. (2008). *Child Abuse et Neglect*, 32 529-548.

<https://10.1016/j.chiabu.2007.08.005>

Widom, C.S. (1989). “The Cycle of Violence.” *Science* 244:160–66.

<https://10.1126/science.2704995>

Widom, C.S., et Ames, M.A., (1994). “Criminal Consequences of Childhood Sexual Victimization.” *Child Abuse et Neglect* 18:303–18.

<https://doi.org/10.1007/BF02700307>

Widom, C. S., et Massey, C. (2015). A prospective examination of whether childhood sexual abuse predicts subsequent sexual offending. *JAMA Pediatrics*, 169, e143357.

<https://10.1001/jamapediatrics.2014.3357>

Widom, C.S., et Maxfield, M.G., (2001). An Update on the “Cycle of Violence.” Washington, DC: U.S. Department of Justice, Office of Justice Program, National Institute of Justice.

Worling, J.R. (1995) Adolescent sex offenders against females: Differences based on the age of their victims. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology* 39:276-293.

Ouvrages

Baumhover, et Beall, S. C. (1996). *Abuse, neglect, and exploitation of older persons : strategies for assessment and intervention*. Jessica Kingsley.

Beier. (2021). *Pedophilia, hebephilia and sexual offending against children : the Berlin Dissexuality Therapy (BEDIT)* (Beier, Ed.; 1st ed. 2021.). Springer.

<https://doi.org/10.1007/978-3-030-61262-7>

Born, M., Glowacz, F. (2014). *Psychologie de la délinquance*.(3^{ème} éd). Louvain-la-Neuve, Belgique : De Boeck Supérieur.

Corona, Jannini, E. A., et Maggi, M. (2014). *Emotional, physical and sexual abuse impact in children and social minorities* (Corona, E. A. Jannini, et M. Maggi, Eds.; 1st ed. 2014.). Springer International Publishing.

<https://doi.org/10.1007/978-3-319-06787-2>

Corso, Edwards, V. J., Fang, X., et Mercy, J. A. (2008). Health-Related Quality of Life Among Adults Who Experienced Maltreatment During Childhood. *American Journal of Public Health (1971)*, 98(6), 1094–1100.

<https://doi.org/10.2105/AJPH.2007.119826>

Dangerous sex offenders : A task force report of the american psychiatric association. (1999). American Psychiatric Association.

Durand, C. et Blais, A. « La mesure », dans Gauthier, B (2016). Recherche sociale de la problématique à la collecte des données, sixième édition révisée. *Presses de l'Université du Québec*, 227 – 250.

Finkelhor. (2014). *Childhood victimization : violence, crime and abuse in the lives of young people.* Oxford University Press.

Fox, W. (1999). Statistiques sociales. Traduction et adaptation de la troisième édition américaine par Louis Imbeau, *De Boeck Université (Les Méthodes en sciences humaines)*.

Heimer, et Kruttschnitt, C. (2006). *Gender and crime : patterns of victimization and offending* (Heimer et C. Kruttschnitt, Eds.). New York University.

Marshall, Laws, D. R., et Barbaree, H. E. (1990). *Handbook of sexual assault : issues, theories and treatment of the offender.* Plenum Press.

O'Donohue, et Schewe, P. A. (2019). *Handbook of Sexual Assault and Sexual Assault Prevention* (O'Donohue et P. A. Schewe, Eds.; 1st ed. 2019.). Springer International Publishing.

<https://doi.org/10.1007/978-3-030-23645-8>

O'Donohue, et Schewe, P. A. (2019). Understanding PTSD and Sexual Assault. Dworkin, E.R., Ojalehto, H.J., Brill, C.D., Fitzpatrick, S., Bedard-Gilligan, M.A., et Kaysen, D., *Handbook of Sexual Assault and Sexual Assault Prevention* (O'Donohue et P. A. Schewe, Eds.; 1st ed. 2019.). Springer International Publishing.

O'Donohue, et Schewe, P. A. (2019). Blame and Shame in Sexual Assault. Bhuptani, P.H., et Messman-Moore, T.L. *Handbook of Sexual Assault and Sexual Assault. Prevention* (O'Donohue et P. A. Schewe, Eds.; 1st ed. 2019.). Springer International Publishing.

<https://doi.org/10.1007/978-3-030-23645-8>

Sanders. (2017). *The Oxford handbook of sex offences and sex offenders* (Sanders, Ed.). Oxford University Press.

Scully. (1990). *Understanding sexual violence : a study of convicted rapists.* Unwin Hyman.

Swaby. (2020). *Sexual crime and trauma* (Swaby, Ed.). Palgrave Macmillan.

<https://doi.org/10.1007/978-3-030-49068-3>

Van Hasselt, et Bourke, M. L. (2017). *Handbook of Behavioral Criminology* (Van Hasselt et M. L. Bourke, Eds.; 1st ed. 2017.). Springer International Publishing.

<https://doi.org/10.1007/978-3-319-61625-4>

Support de cours

André, S. (2021). *Méthodologie de la recherche qualitative en criminologie*, Département de Criminologie, Université de Liège.

André, S (2021), *Méthodologie de la recherche quantitative en criminologie*, Département de Criminologie, Université de Liège.

Garcet, S, (2021). *Introduction à la victimologie*, Département de Criminologie, Université de Liège.

Garcet, S (2022). *Questions de victimologie*, Département de Criminologie, Université de Liège

Glowacz, F (2021). *Délinquance Sexuelle*, Département de Criminologie, Université de Liège.

Rapport de recherche

Tourigny, M. et Dufour, M. (2000). La consommation de drogue ou d'alcool en tant que facteur de risque des agressions sexuelles envers les enfants : une recension des écrits, *Comité permanent de lutte à la toxicomanie*, Gouvernement du Canada

Thèses et mémoires

Hautot, M. (2018). *Travail de fin d'études: "Désengagement moral des auteurs d'infractions à caractère sexuel incarcérés - AICS - Tentative d'identification d'un processus cognitif à travers les techniques de neutralisation et de justification morale."*. (Unpublished master's thesis). Université de Liège, Liège, Belgique.

<https://matheo.uliege.be/handle/2268.2/4894>

Sites internet

American Psychiatric Association :

<https://www.psychiatry.org/>

Code pénal en ligne :

https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi_a1.pl?language=fr&caller=list&cn=1867060801&la=f&fromtab=loi

ANNEXES

1. Introduction

- 1) Présentation de l'intérêt de l'étude.
- 2) S'il y a des questions auxquels vous ne voulez pas répondre on peut passer.

2. Données de base

- 1) Votre nom, prénom, âge et nationalité ?
- 2) Quel est votre statut conjugal ?
- 3) Avez-vous des enfants ?
- 4) Quel est votre lieu de vie ?
- 5) Quel est votre profession ?
- 6) Quels sont vos antécédents judiciaires ?
- 7) Quel est votre niveau d'éducation ?

3. Première question

Lorsque vous avez pris connaissance du sujet d'étude c'est-à-dire la victimisation sexuelle vécu à l'enfance par des auteurs d'infractions à caractère sexuelle, qu'avez-vous ressentis ? Vous sentez-vous victime ?

4. Information démographique au moment de la victimisation sexuelle

- 1) Quelle âge aviez-vous quand vous avez été victime d'agressions sexuelles pour la première fois ?
- 2) Où viviez-vous ?
- 3) Avec qui viviez-vous ?

5. Information sur l'abuseur (Question sensible)

- 1) Qui était l'agresseur par rapport à vous ? Lui faisiez-vous confiance ?

- 2) Est-ce que l'agresseur était quelqu'un sur qui vous comptiez pour subvenir à vos besoins essentiels ?
- 3) L'agresseur a-t-il utilisé de la force physique ou vous a menacé de le faire ?
- 4) Vous sentiez vous en sécurité avec la personne avant l'abus sexuelle ?
- 5) Avez-vous ressenti ça comme une agression ?
Si oui, pourquoi.
Si non, pourquoi.
- 6) Votre abuseur vous impliquait-il/elle dans l'agression ?
Si oui, comment ? A-t-il tenté de susciter chez vous une réponse sexuelle lors de l'agression ?
- 7) À que âge votre agression a-t-elle commencé et jusque quand a-t-elle duré ?
- 8) Pouvez-vous raconter comment vous avez vécu cette agression ?
- 9) Quels faits avez-vous subi ? (Caresse, fellation, sodomie)
- 10) Y a-t-il eu une escalade tant dans la fréquence que dans le type de violence au fur et à mesure du temps ?
- 11) Est-ce que vous avez parlé de l'agression avec quelqu'un ?
Si oui, à qui ? Est-ce qu'on vous a cru ?
- 12) Comment avez-vous fait pour vivre avec l'agression ?

6. Passage à l'acte

- 1) À quel âge avez-vous commis votre première agression sexuelle ? Dans quel contexte ?
- 2) Avant d'avoir commis votre agression sexuelle, aviez-vous fantasmé sur un quelconque passage à l'acte ?
- 3) Comment avez-vous connu votre victime ? Qui était-elle par rapport à vous ? Vous faisait-elle confiance ?
- 4) Pouvez-vous expliquer ce qui vous a poussé à passer à l'acte ?
- 5) (**Question sensible**) Pensez-vous que l'agression que vous avez subi est en partie la cause de votre passage à l'acte ?

7. Rencontre avec la justice

- 1) Quelle est la nature de votre/vos condamnation(s) ?

- 2) Avez-vous des obligations éventuelles ? (probation etc.)
- 3) Comment pourriez-vous décrire, avec vos mots, les faits qui vous sont reprochés ?

8. Perception de l'acte

- 1) Reconnaissez-vous les faits qui vous sont reproché ?
- 2) Quel regard portez-vous sur votre passage à l'acte ?
- 3) Pensez-vous que votre acte peut avoir des conséquences autant pour vous que pour les victimes ?
Si oui, quelles en seront les conséquences ?
- 4) Quelle est la place de cet acte dans votre vie ?

9. Plaisir et jouissance (Question sensible)

- 1) Avez-vous éprouvé un plaisir avant le passage à l'acte ?
- 2) Après l'acte comment vous sentiez-vous ? Y avez-vous pris du plaisir ?
- 3) Est-ce compliqué pour vous d'avoir des relations sexuelles avec des adultes ?
- 4) Que recherchez-vous pendant le passage à l'acte ?
- 5) À votre avis, comment la victime a-t-elle vécu l'agression ?
- 6) Pendant l'acte, que représentait pour vous la victime ?

10. Vie affective et sexuelle

- 1) Comment avez-vous découvert la sexualité ?
- 2) Avec qui avez-vous pu parler de sexualité ?
- 3) Pour vous qu'est-ce que la sexualité ?
- 4) Pouvez-vous dire ce que signifie pour vous d'être amoureux ?
- 5) Avez-vous déjà eu des relations sexuelles avec des adultes ?
Si oui, quel était le sexe de la personne.
- 6) Pensez-vous que l'abus que vous avez subi a causé des difficultés dans vos relations avec les autres ?
- 7) Vos victimes sont-elles de sexe masculin ou féminin ?
- 8) Qu'est-ce qui vous attire chez vos victimes ?

9) Pensez-vous causer du tort à vos victimes ?

10) Pensez-vous que la victimisation sexuelle que vous avez subi a un impact sur votre vie sexuelle ?

Si oui comment ?

11. Situation actuelle et projets

1) Quelles sont vos projets d'avenir ?

2) Si vous pouvez changer quelque chose dans votre vie, que changeriez-vous ?

3) Quelles conséquences pensez-vous que l'agression que vous avez subi a eu sur vous ? (sa vie, sa personnalité, sa sexualité) ?

12. Fin de l'entretien

1) Avez-vous d'autres sujets que vous voudriez aborder ?

2) Remerciement

3) Proposition de débrief

Questionnaire sur l'impact de la victimisation sexuel

Les énoncés suivants décrivent certains aspects, ou caractéristiques, des expériences d'agression sexuelle. Veuillez hachurer le chiffre qui indique à quel point l'énoncé correspond à votre expérience d'agression sexuelle. (S'il y avait plus d'un agresseur, veuillez répondre en fonction de celui qui vous a, selon vous, causé le plus de mal.)

- 1 = Tout à fait d'accord
- 2 = D'accord
- 3 = Un peu d'accord
- 4 = Ni en désaccord ni d'accord
- 5 = Un point de désaccord
- 6 = Pas d'accord
- 7 = Pas du tout d'accord

Suite à l'abus, j'ai..

1 2 3 4 5 6 7

		1	2	3	4	5	6	7
1	eu peur pour ma vie							
2	eu le sentiment d'être dupé ou trompé en prenant avantage de la confiance que j'avais en lui/elle							
3	eu des proches qui m'ont aidé à comprendre que l'agression n'était pas de ma faute							
4	eu l'impression d'avoir une partie de responsabilité dans ce qui s'est passé							
5	eu l'impression d'être dépossédé de mon corps							
6	eu un sentiment de honte							
7	été récompensé avec des cadeaux, de l'attention des privilèges ou de l'affection pour avoir eu des comportements sexuels inappropriés							

8	eu des problèmes de confiance envers les autres							
9	eu des problèmes au niveau de ma sexualité							
10	eu des pensées sexuels non-contrôlé							
11	eu des comportement sexuel non-contrôlé							
12	eu des sentiments ou des pensées sexuelles obsédants							
13	eu des activités sexuelles à haut risque							
14	eu des problèmes de dépendance de substance illicite							
15	eu des problèmes de comportement délinquant non-sexuel							
16	eu des problèmes de psychologique (dépression, anxiété, etc.)							

Ce guide d'entretien a été conçu grâce à la revue de la littérature mais également aux deux pré-test effectué. Cependant il est important de préciser que nous nous sommes donné la liberté d'adopter la formulation nos questions et vocabulaire en fonction de l'interviewé.



Consentement éclairé et confidentialité

Thématique	Quel(s) lien(s) font les auteurs d'infractions à caractère sexuel entre leur victimisation sexuelle et leur passage à l'acte ?
Étudiante	Humeyra Yuksel Humeyra.yuksel@student.uliege.be
Promoteur	Serge Garcet

Description de la recherche

La recherche s'inscrit dans le cadre d'un mémoire de master 2 en criminologie. Le but est de s'intéresser à la victimisation sexuelle vécu à l'enfance par les auteurs d'infractions à caractère sexuel et, plus précisément, de comprendre le(s) lien(s) que ces derniers font entre leur victimisation sexuelle et le passage à l'acte qu'il y a eu plus tard.

Confidentialité

Les données de cette présente étude seront utilisées exclusivement dans le cadre de cette recherche. Toutes les informations personnelles (lieux, noms) seront anonymisées. Cependant, si je marque mon accord, les propos pourront être transmis au thérapeute afin de les utiliser dans le cadre de mon suivi.

Oui, je souhaite que mon entretien soit transmis à mon thérapeute

Non, je ne souhaite pas que mon entretien soit transmis à mon thérapeute.

Enregistrement audio

Afin de retranscrire les propos de la manière la plus fidèle possible et pour permettre à l'étudiante de m'écouter attentivement, un enregistrement audio est souhaitable. Cet enregistrement sera utilisé uniquement par l'étudiante dans le cadre strict de cette étude, puis sera supprimé.

Oui, j'accepte l'enregistrement audio de cet entretien.

Non, je n'accepte pas l'enregistrement audio de cet entretien.

Je soussigné..... déclare avoir été informé que :

- ▷ je peux à tout moment mettre un terme à ma participation à cette recherche
- ▷ je peux à tout moment faire une pause lors de mon entretien
- ▷ je peux contacter l'étudiante pour toute question ou insatisfaction relative à la recherche
- ▷ je peux demander à recevoir les résultats de ma participation à la recherche
- ▷ j'ai une possibilité d'obtenir une copie de l'enregistrement en faisant la demande à l'étudiante au maximum trois jours après l'entretien
- ▷ les données recueillies seront strictement confidentielles et qu'il sera impossible à tout tiers de m'identifier (exception faite thérapeute, si j'ai marqué mon accord ci-dessus)

L'étudiante s'engage à :

- ▷ mener ses entretiens et sa recherche avec toutes les précautions éthiques déontologiques
- ▷ assurer la confidentialité des informations recueillies
- ▷ fournir aux participants tout le soutien permettant d'atténuer les effets négatifs pouvant découler de la participation à cette recherche (par exemple, en proposant un débriefing après l'entretien)

Fait à, le// 2022

Signature de l'étudiante,
précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du participant,
précédée de la mention « lu et approuvé »

Annexe 3 : Échantillon

	Âge	Statut conjugal	Âge de victimisation	Temps de victimisation	Qualité de l'agresseur	Faits subi	Faits commis	Nombre de victimes
Nicolas	69	Célibataire	6-7 ans 10 ans	7-8 ans	Grand-père Beau-frère	Viol	Attentat à la pudeur Viol	4
Éric	37	En couple	5 ans 8-10 ans	± 2 ans	Voisine Demi-frère	Attouchements Viol	Pédopornographie	/
Vincent	56	Célibataire	7-8ans	2-3 fois pendant 2-3 ans	Père	Attouchement	Attentat à la pudeur	2
Antoine	54	En couple	8 ans 15-16ans	4 ans	Ex-beau-père Sœur	Viol	Attentat à la pudeur	3
Noé	69	Célibataire	6-7ans 8 ans	1 fois 4-5 ans	Étranger Ami de la famille	Attouchement Viol	Attentat à la pudeur	1
Gabriel	45	Célibataire	15 ans 20 ans	1 fois 1 fois	Cousin Oncle	Attouchement	Attentat à la pudeur	2
Bernard	55	En couple	7 ans	5 ans	Oncle	Attouchement	Pédopornographie	/
Tristan	49	Célibataire	11 ans	2ans	Étranger	Viol	Attentat à la pudeur Pédopornographie	+20
Samuel	64	Célibataire	Primaire âge du patro	Ne s'en rappelle pas	Prêtre	Attouchement	Attentat à la pudeur Pédopornographie	+5

Victimisation sexuelle vécue durant l'enfance	
Confiance et sécurité	<p>« Ben oui puisqu'on le considérait comme le grand-père. Il vivait avec mes parents et tout donc je vivais avec lui. »</p> <p>« Avec le beau-frère pas trop quoi, parce que lui, il était vraiment pervers de chez pervers quoi, lui c'était avec les instruments tout ça. Il me mettait dans les mains de ses copains »</p> <p>« I. oui très parce que c'était ma voisine du dessous pour qui j'avais beaucoup d'affection c'était un peu ma grande sœur parce qu'elle était fille unique de maman célibataire »</p> <p>« Évidemment, j'étais tout le temps collé à ses fesses et j'ai continué à l'aimer malgré les attouchements... »</p> <p>« Je le considérais comme mon père quoi parce que mon père est parti 2 mois avant ma naissance avec une autre femme donc je le voyais comme mon père. Voilà quoi, je le considérais comme un père c'est une fois qu'il a commencé à abuser de moi que la confiance est partie. »</p> <p>« Oui il était une personne de confiance, j'étais en sécurité avec lui. »</p> <p>« Mon oncle était celui qui donnait le plus d'intérêt dans sa génération, c'était mon référent masculin. »</p> <p>« Oui parce qu'il me faisait confiance donc je lui donnais ma confiance voilà. Maintenant c'était plus de la peur ou quoi, oui peut-être à ce moment-là que je n'osais pas dire non. »</p> <p>« Quand même oui oui. »</p> <p>« Ah ben un prêtre comme on disait, c'est l'instituteur, le professeur, on les respectait dans l'ancien temps, les années 60. »</p> <p>« Ouff, ben on pense qu'on était en sécurité avec tout ce qui est adulte autour de toi. »</p>
Recherche	<p>« Je considérais que c'était moi parce que je recherchais sa présence »</p> <p>« Je savais ce qui allait arriver quoi je recherchais. Donc dans mon esprit, c'était moi le coupable. »</p> <p>« Pour moi je le voulais même avec le beau-frère. Je le faisais pour faire plaisir à ma sœur et tout et je le voulais aussi quelque part. je savais que j'en aurais</p>

	<p><i>peut-être tiré de la satisfaction pas aussi forte qu'avec le grand-père avec lui aussi j'avais de la satisfaction »</i></p> <p><i>« Même quand mes parents allaient faire des courses ils disaient tu viens avec nous ? Je disais non non je reste avec papy. Voilà pour parce que je savais ce qui allait arriver quoi, je recherchais. Donc dans mon esprit moi c'était moi le coupable c'était moi qui allais dans sa chambre c'était moi qui allais dans son lit voilà. »</i></p> <p><i>« Ben oui j'aurais très bien pu dire non et tout »</i></p> <p><i>« Mais en tant que personne quand même homosexuelle je trouvais mon compte aussi avec L. Y a quand des fois, je me rappelle avec L où j'ai trouvé du plaisir. Ben la première fois qu'il m'a sodomisé ça m'a fait un peu mal, je me suis rendu compte que ce n'était pas désagréable non plus ».</i></p> <p><i>« Je chantais haut et fort que ça me faisait bien, j'étais content étant homosexuel »</i></p> <p>.</p> <p><i>« Après ouii, après j'avais envie que d'une chose c'était d'y retourner parce que j'avais l'impression que c'était quelque chose qui me convenait. »</i></p> <p><i>« Même si j'étais demandeur c'était lui l'adulte. Je n'ai pas de culpabilité, je me suis fait prendre donc je n'ai pas de sentiment ».</i></p> <p><i>« Puis c'est vrai c'était un plaisir d'aller chez lui j'avais des cadeaux et tout mais j'étais pas bien. »</i></p>
<p>Douceur / Violence</p>	<p><i>« Ça s'est fait tout en douceur. Moi je me souviens de la toute première fois à la cave et tout à un moment donné il a commencé à le frotter contre le mien et tout j'ai un moment donné senti comme un plaisir, je sais que ce n'était pas possible mais j'ai ressenti comme un plaisir mes jambes ont commencé à trembler »</i></p> <p><i>« ... pour moi ce n'était pas violent... »</i></p> <p><i>« Ben avec lui on allait dans la douceur et tout ça on n'a jamais trop changé quoi. Dans son lit, il me prenait tout ça jusqu'à la pénétration avec lui ça toujours été presque toujours sur la même ligne et tout sans avoir d'escalade. »</i></p> <p><i>« Mais celui qui avait 3 ans plus que moi il était très dominant très persécuteur. »</i></p> <p><i>« Ça a clairement été de la manipulation de sa part »</i></p> <p><i>« Heu, I. je pense que oui. Dans mes souvenirs elle était très douce, elle n'a jamais été violente ni intimidante. »</i></p> <p><i>« ... puis il y a eu les viols quoi et c'est là que j'ai commencé à souffrir. »</i></p>

	<p>« Non c'était très doux. Ça n'a pas été du genre je vais te montrer quelque chose puis chlaque, ce n'était pas viol. »</p> <p>« Au bout du temps, alors après il y a eu une escalade qui était pour moi normal. Jamais dans la violence. »</p> <p>« Non, lui il avait du plaisir mais moi pas. »</p> <p>« Il n'était pas égoïste. »</p> <p>« J'ai une haine contre ma mère, j'en veux plus à ma mère qu'à mon oncle. »</p> <p>« C'était en douceur : c'était des jeux entre deux pote »</p> <p>« Même si c'était gentil envers moi et tout ça.. »</p> <p>« Non pour moi ce n'était pas de la violence »</p>
Ressenti abus	<p>« Pas tellement, pas tellement parce qu'I. c'était quelqu'un en qui j'avais confiance, que j'aimais je crois que je faisais ça pour lui faire plaisir. L. c'est plus clair, L. c'est dans un but de me faire apprécier par lui. »</p> <p>« Pour moi je trouvais ça, à ce moment-là normal quoi. Donc c'est par après quand j'ai commencé à grandir que j'ai compris. »</p> <p>« Oui pour moi ce n'étais pas un abus. »</p> <p>« Donc quand je me suis retrouvé dans le lit avec lui j'ai trouvé ça normal de lui gratter le dos et le reste a suivi donc il n'y a pas eu l'impression d'agressivité, il n'y a pas eu d'impression d'un viol voyez-vous. »</p> <p>« Non, non et puis rien dans les actes qu'on a eu a été agressif »</p> <p>« Je ne voyais pas ça comme un abus, en premier c'est l'adulte qui a été intéressé »</p> <p>« Moi je vois ça une fois ou deux comme ça c'est tout quoi. Mais ce n'est pas ça qui m'a traumatisé »</p>
Banalisation	<p>« Il me disait c'est comme ça dans toutes les familles et tout »</p> <p>« Ouais à chaque fois il avait les mots pour. Il disait j'ai trouvé un nouveau jeu »</p> <p>« Donc ma voisine dans mes souvenirs c'était plus du touche pipi comme on dit. »</p>

	<p>« Non pas de pénétration, juste des caresses comme-ci il me demandait de l'amitié... »</p> <p>« ...parce que je savais bien qu'on allait m'enlever quelque chose que j'aimais bien ».</p> <p>« Il forçait, il disait vient tu vas t'amuser »</p> <p>« Il disait entre homme il n'y a pas de gêne, c'est normal tout le monde fait ça. »</p> <p>« Oui c'était pour m'apprendre la sexualité qu'il me disait. »</p>
Secret	<p>« Je n'en ai pas parlé parce qu'avec I. ça a été expressément dit que ne fallait pas le dire, que nos mamans n'allaient pas nous laisser trainer ensemble si elles le savaient »</p> <p>« Il disait que si on ne le faisait pas on sera enfermé en chambre et tout. Et si on en parlait à nos parents, nos parents n'allaient pas nous croire et ils allaient nous placer dans un internat. »</p> <p>« C'était un secret implicite. »</p>
Oubli	<p>« C'était caché dans un coin dans ma tête dans une petite boite et que voilà... je n'avais pas envie d'en parler... »</p> <p>« ...ben je n'ai plus pensé. »</p> <p>« ... c'est un moment flash je me rappelle juste de ça et puis je me rappelle plus de rien. »</p> <p>« J'ai tendance à mettre tout dans des tiroirs. Donc, pour lui, il était resté bloqué dans un tiroir aussi »</p> <p>« Je ne me souviens de rien moi. Est-ce que c'est à la mort de mes parent ? Est-ce que c'est à l'internat ? Mais il y a eu un trou tout à disparu quoi. »</p>

Passage à l'acte	
Confiance	<p>« Mais oui oui oui j'étais le grand oncle, et les voisins, le gamin du voisin les parents me faisaient entièrement confiance aussi. Donc vous voyez comme un grand oncle, ils m'appelaient tous pour tonton vin parce que je buvais beaucoup de vin donc tout le monde m'appelait tonton vin et j'ai toujours une affinité avec eux et tout »</p> <p>« Oui oui oui, elles étaient très gentilles et tout avec moi, elles m'appelaient tonton. »</p> <p>« Comme je vous dis j'étais toujours dans l'ensemble avec beaucoup d'enfants et c'était normal pour lui de venir dormir avec moi »</p>
Contexte	<p>« ... comme je buvais beaucoup et tout... »</p> <p>« Ben oui c'est tout le temps quand j'avais bu jamais quand j'étais sobre. »</p> <p>« Est-ce que leur contact réveillait quelque chose en moi ? Je ne sais pas exactement mais je sais que ça se déclenchait parce que j'envoyais ma femme coucher c'est que je savais que ça allait venir. »</p> <p>« C'est quand je suis seul, alcoolisé et déprimé parce quand les dernières fois où j'ai entamé des recherches sur internet pour trouver de la pédopornographie, j'ai toujours clairement.. mon esprit est là et qui dit tu sais que tu es en train de déconné, tu sais que tu peux foutre ta vie en l'air avec ça... Mais je suis tellement mal, tellement déprimé, soit tellement bourré que je fini par dire oh ben la prison c'est peut-être le meilleur endroit où je peux finir »</p> <p>« Enfaite tous mes faits ce son passé sous l'effet de l'alcool. Parce que quand je ne bois pas je ne fais de mal à personne. »</p> <p>« Pour le petit garçon j'ai eu une pulsion quoi, j'ai été à la toilette avec lui et c'est là que j'ai commencé à avoir des attouchements quoi. »</p> <p>« Quand je m'enmerdais, je n'étais pas bien. Je consommait de l'alcool 7j/7, 24h/24. J'étais relax après la consommation pédopornographie, il n'y avait pas différence avec la pornographie. Je ne voyais pas le mal. »</p> <p>« C'est quand j'avais bu, et que je voyais un garçon seul, beau, grand, musclé. »</p>
Compréhension	<p>« ... je ne comprends toujours pas toujours ce qui s'est passé avec les gosses... »</p> <p>« Je pensais que c'était un jeu. »</p>

	<p>«...je me demandais ce qu'il m'arrivais. »</p> <p>« Je ne serais pas vous dire parce que je suis encore en train de chercher le pourquoi du comment. Je ne pourrais pas vous dire »</p> <p>« Les premières priorités c'était que je comprenne moi-même ce qui c'était passé parce que je ne comprenais rien. Voilà. »</p> <p>« Je n'ai pas compris ce qu'il sait passé. »</p> <p>« Je ne comprends pas encore, je ne comprends pas tout. »</p> <p>« Peut-être est-ce la façon dont-il s'est blotti contre moi qui n'étais pas habituel parce que d'habitude on dort ensemble c'est vrai mais là il s'est vraiment... est-ce vraiment le fait qu'il s'est blotti et qu'il s'est senti... je ne sais pas. »</p> <p>« ... je n'ai pas vu le mal parce que c'était une chose qu'on faisait.. Glisser mes mains n'était pas pour moi une agression, c'était dans la continuité de le sentir en sécurité. »</p> <p>« Je n'en sais rien j'étais perdu. Je ne savais plus où j'étais, j'étais perdu. »</p> <p>« J'étais à la recherche du cadre sécuritaire. »</p> <p>« Parce j'étais en manque de sentiment et j'ai eu une compensation dans les addictions c'est mon côté compulsif. »</p> <p>« Et peut-être un manque d'affection dans l'enfance et c'est ça que je me rapproche plus des enfants parce que les enfants me comprennent mieux. »</p> <p>« Non ça on essaye de voir aussi mais c'est parce que j'ai été entouré toute ma vie de garçon quoi. »</p> <p>« Eh ben on essaye de le savoir... une manque d'affection je dis moi et c'est passé comme ça. »</p> <p>« Ce serait lié probablement à cette bulle qu'on c'était un peu crée moi et Y. au milieu de tout ce chaos où on avait quelque part j'ai beaucoup été sexualisé dans mon enfance de manière pas très agréable on va dire et quelque part au milieu de tout ce chaos le seul qui me donnait de l'affection et qui me rassurait c'était Y.. Je pense que c'est ça que je cherche c'est aussi une espèce d'antidépresseur selon ma thérapeute ça me permet d'échapper à l'enfer de toute mes pensées, mes angoisses. »</p>
--	---

<p>Minimisation</p>	<p>« C'est arrivé quelque fois et ça a commencé comme ça mais il n'y a pas eu de pénétration ni rien de tout chez eux, c'était tout ça a été simplement des attouchements »</p> <p>« Puis il y a eu le passage à l'acte du voisin maintenant, c'est.. ça a été un viol enfin pas un viol je l'ai pénétré mais là pour la justice c'est un viol. »</p> <p>« Au début je trouvais des excuses : l'excuse de la boisson, oui l'excuse que je m'étais fait violer, puis je trouvais l'excuse que ce n'était pas moi c'était le gamin qui est venu vers moi maintenant je sais que c'était moi qui aurais dû dire stop ! Ça ne se fait pas ! Mais ça c'est maintenant... »</p> <p>« ...moi j'avais fait ça tout en douceur et tout quoi. Je n'ai pas été directement dedans. »</p> <p>« Je lui ai dit écoute tu dois faire ça comme ça, mais c'est à toi de savoir où ce que tu veux arrêter. »</p> <p>« Mais il n'y a jamais eu de pénétration »</p> <p>« Mais bon il n'y a pas une des pénétrations, juste des fellations. »</p> <p>« ...je n'ai pas sodomisé, je n'ai pas abusé moi personnellement... »</p> <p>« Je n'ai pas fait de production donc pas tort direct »</p> <p>« Oui attouchement, caresse, câlin mais pas de pénétration. »</p> <p>« Pour moi c'est un accident qui m'est attiré... que j'ai eu avec 2,3 enfants ».</p> <p>« Non y en a une j'ai attouché 1 fois comme ça. »</p>
<p>Déresponsabilisation</p>	<p>« Je ne recherchais pas, je ne demandais pas pour avoir les enfants chez moi. »</p> <p>« Ce n'est pas moi qui va aller dans la rue et chercher un enfant. »</p> <p>« C'était des gens du village, on avait un grand jardin, on avait un chien et moi je me suis laissé attendrir aussi parce qu'eux ils provoquent aussi quoi... et puis voilà quoi. »</p> <p>« Ce n'est pas moi qui va aller les chercher, on met tout dans le même panier. »</p> <p>« Pour moi c'est un accident qui m'est attiré que j'ai eu avec 2,3 enfants ».</p> <p>« Ah ben c'est à cause du village »</p>

	<p>« Oh si ! Maintenant les enfants ils provoquent aussi. »</p> <p>« C'est eux qui m'ont provoqué et tout, ils arrivaient près de chez toi, ils te prenaient dans les bras et tout puis paf tu craque. »</p> <p>« Je veux aller dans un camp de naturiste parce que j'ai regardé des photos de naturiste et tout ils ont dit photos pédopornographiques et tout mais non c'est des trucs dans des camps de naturiste.. »</p>
Plaisir et pulsion	<p>« Il y a un plaisir à chercher sans même trouver, tout ce qui est de la visualisation c'est comme j'ai dit tantôt ça dépend du contenu... Maintenant des vidéos de garçons pubère et qui se donnent du plaisir mutuellement et qu'on voit qu'ils ne sont pas trop dérangés ça, il y a une excitation. Alors là l'excitation elle est au niveau de la visualisation et de la masturbation. »</p> <p>« Pour le petit garçon j'ai eu une pulsion quoi, j'ai été à la toilette avec lui et c'est là que j'ai commencé à avoir des attouchements quoi. »</p> <p>« On peut dire une pulsion oui. »</p> <p>« Non non justement c'est ça que je n'ai pas compris, c'est que... le vide. Je n'ai ni trouvé plaisir ni même plaisir à le faire parce que je n'ai pas compris »</p> <p>« L'érection était là quand j'engageais la conversation l'érection venait direct. »</p> <p>« Peut-être c'est une pulsion ? »</p>

Lien	
	<p>« Est-ce que vis-à-vis de mes victimes je ne recherchais pas encore le même plaisir que j'avais ressenti à ce moment-là ? »</p> <p>« ...ils sautaient tout le temps dans mes bras un peu comme moi avec le grand-père... »</p> <p>«...du fait que moi ça m'avait plu et tout, j'ai cru que ça leur plairait aussi à ce moment-là je croyais encore que je n'avais pas été abusé que c'était moi qui l'avais cherché donc pour moi du fait qu'ils ne se sentaient pas blessés, les enfants, et qui continuent à venir vers moi.. »</p> <p>« Maintenant je me pose des questions est ce que ça, ma déviance vient du fait que j'ai fait confiance et que j'ai été abusé par des autres je n'en sais rien je ne sais même pas si un jour je le saurais. »</p> <p>« Ben je crois que ça joue un rôle oui quand même parce que le plaisir que j'ai ressenti nous dit je ne l'ai plus jamais ressenti même avec les femmes. »</p>

	<p>« Les enfants m'adorent, ils sont tout le temps fourré près de moi parce que je suis drôle, je fais le clown mais jamais j'ai un geste déplacé ou une pensée déplacée. Justement ! J'adore les enfants pour leur innocence, pour leur façon de voir le monde, leur naïveté. On va dire que j'ai un peu du mal avec les humains adultes et que les enfants justement j'ai envie de les protéger. Ma filleule justement vient d'avoir une petite fille, ben moi j'ai juste envie de la protéger de tout ce qui peut gâcher son enfance, pour qu'elle ne vive pas ce que j'ai vécu. »</p> <p>« Je les ai caressés comme papa me l'a fait mais il n'y a jamais eu de pénétration, de violence. Et je n'aime pas quand on frappe un enfant. Déjà moi je n'aime pas la violence. »</p> <p>« Oui parce que je dis quelque part s'il n'y aurait pas eu tout ça peut-être je n'aurais pas abusé »</p> <p>« .. Est-ce que c'est une vengeance par rapport à ce que ma sœur ma fait je ne sais pas... »</p> <p>« Vous savez j'en veux énormément à mon père, déjà de l'affection y en avait pas du tout quoi mais alors je me dis si maintenant il ne serait pas parti peut-être que ça ne serait pas passé. Fin pas peut-être certainement. Ça ne serait jamais passé déjà de un et de deux je peux me tromper mais il y a beaucoup de chance que j'aurais jamais abusé non plus quoi. Parce qu'on dit un abuseur abusé quoi ou un truc comme ça. »</p> <p>« Dans la pédopornographie, il y a quelque chose de claire : je me voyais dans le rôle du gamin. »</p> <p>« J'essayais de retrouver ce que mon inconscient connaît comme plaisir. »</p> <p>« Oui oui, parce qu'il a été très gentil avec moi et à part une fois où il m'a fait mal en me pénétrant je lui ai dit stop je ne veux plus faire ça, j'étais même un peu en pleure. Il m'a gentiment caressé il m'a gentiment câliné, il m'a dit je le ferai plus et tout ça et voilà. À mon avis moi je suis resté envers les garçons toute ma vie et c'est de cette gentillesse que j'ai eu, qui m'a donné même si ce n'est mais une gentillesse mais enfin, que j'ai répercuté sur des autres. L'âge de 16 ans jusqu'à mes 44 ans »</p>
--	---

Après le passage à l'acte	
Addiction	<p>« ...mes addictions plutôt parce que je suis un addictomane. Je suis addict à la marihuana, j'ai des problèmes d'alcool, j'ai eu des problèmes de drogue »</p> <p>« Non, non parce que je prends de l'antabuse justement pour éviter de boire. »</p>

	<p><i>« Je suis un compulsif de pornographie et de masturbation »</i></p> <p><i>« Je sors de toutes mes addictions mais il y a un déplacement vers les fringues et la masturbation parce que ce n'est pas mauvais pour la santé. »</i></p>
Ressenti	<p><i>« ...j'étais comme dans une urgence psychologique parce que je pensais énormément au suicide parce que le fait d'avoir consulté de la pédopornographie sur internet me faisait beaucoup de mal et donc à ce moment-là j'étais plus dans une optique de trouver une thérapie. »</i></p> <p><i>« L'impact vu, enfait-moi j'ai même voulu par rapport à ça, mettre fin à ma vie quoi. Pourquoi ? Parce que j'avais peur à ce moment-là de devenir comme mon ex-beau-père. Vous voyez parce que si c'est pour vivre une vie comme ça autant je mets fin à mes jours et je ne causerai de mal à personne. »</i></p> <p><i>« ... là c'est une bousculade. Il y a quelque chose qui éclate. Enfin pour moi j'ai senti quelque chose qui éclatait,.. »</i></p> <p><i>« Souvent heureux d'avoir fait la connaissance d'un beau jeune garçon. »</i></p>

Annexe 5 : Résultats du questionnaire

Tableau 1 : Résultats bruts

	IMPACT DE LA VICTIMISATION SEXUELLE							
	Q01	Q02	Q03	Q04	Q05	Q06	Q07	Q08
A	0	0	0	1	0	0	0	0
B	3	6	4	1	5	6	6	6
C	6	6	0	3	3	0	0	6
D	6	6	0	0	6	6	0	6
E	0	0	0	1	0	0	5	0
F	6	6	0	0	6	6	0	1
G	0	1	0	5	1	1	6	5
H	3	5	0	4	5	5	6	5
I	0	4	0	0	1	0	0	1

	IMPACT DE LA VICTIMISATION SEXUELLE							
	Q09	Q10	Q11	Q12	Q13	Q14	Q15	Q16
A	5	3	3	3	0	0	6	0
B	6	6	6	6	6	6	6	6
C	6	0	0	0	0	0	0	0
D	3	5	4	0	6	0	0	6
E	3	0	5	3	0	0	0	0
F	0	0	0	0	0	0	0	0
G	4	5	1	3	1	0	5	6
H	5	5	5	1	0	0	0	5
I	4	0	0	0	0	0	0	3

Tableau 2 : Résultats descriptives

	Moyenne	Mode	Écart-type	Minimum	Maximum	Somme
A	1,31	0	2,02	0	6	21
B	5,31	6	1,45	1	6	85
C	1,88	0	2,66	0	6	30
D	3,38	0	2,83	0	6	54
E	1,06	0	1,84	0	5	17
F	1,56	0	2,66	0	6	25
G	2,75	1	2,32	0	6	44
H	3,38	5	2,31	0	6	54
I	0,81	0	1,47	0	4	13